ENTRETIEN CURIEUX

ENTRE GUILLAUME LEFRANC, *Bourgeois de Paris ;*

ET HERCULE DE SOTTANCOURT, *Duc de Sottenville, Marquis de Montre-orgueil & de Sotpartout.*

1789.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

ENTRETIEN CURIEUX

ENTRE GUILLAUME LEFRANC, Bourgeois de Paris, qui a ſigné la Pétition du Docteur Guillottin.

ET HERCULE DE SOTTANCOURT, Duc de Sottenville, Marquis de Montre-orgueil & de Sotpartout, l'un des douze Gentilshommes, &c., &c.

Mais la Poſtérité d'Alfane & de Bayard,
Quand ce n'eſt qu'une roſſe eſt vendue au haſard.
Boileau, Sat. V.

Dédié aux bons Patriotes.

A RENNES,
Malgré la défenſe des nobles états de Bretagne ;
mais avec permiſſion de la Vérité.

De l'Imprimerie du Patriotiſme, 1789.



ENTRETIEN CURIEUX

ENTRE GUILLAUME LEFRANC, *Bourgeois de Paris*;

ET HERCULE DE SOTTANCOURT, *Duc de Sottenville, Marquis de Montre-orgueil & de Sotpartout.*

GUILLAUME LEFRANC.

LE voilà donc jugé ce grand procès ! Enfin la nation va s'assembler dans la forme que je desirois ! Enfin ce pauvre peuple qu'on écrase depuis si long-temps, aura des défenseurs légitimes pris dans son ordre ! Adieu, priviléges désastreux, qui avilissiez les uns pour élever les

autres, qui établiſſiez une injuſte différence parmi des hommes que la nature avoit rendus égaux. La France va ſecouer ſes fers; elle va lever ſa tête auguſte, que de longs malheurs avoient appeſantie; & je verrai ſon front majeſtueux briller d'un nouvel éclat. Sage Necker! Vertueux Miniſtre! c'eſt à toi, c'eſt à ton aimable Maître qu'elle devra ſon bonheur: vos noms conſolateurs ne ſeront prononcés qu'avec attendriſſement; & l'empire françois ſera détruit avant qu'on les ait oubliés.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Eſt-ce que vous êtes fou, Monſieur? vous m'ébranlez le tympan: ſoyez content; je n'empêche, mais ne criez pas ſi fort.

GUILLAUME LEFRANC.

Excuſez ce moment d'enthouſiaſme. J'aime mon Roi, j'aime M. Necker, & ſur-tout mon pays: ces trois objets méritent bien que vous me pardonniez un peu d'importunité.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

A quoi ſervent, s'il vous plaît, ces tranſports

éclatans. Je ne vois rien de joyeux dans tout ceci; je n'y trouve, au contraire, que de grands ſujets d'affliction.

GUILLAUME LEFRANC.

Monſieur eſt privilégié, ſans doute ?

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Qu'appellez-vous privilégié ? Je ſuis gentilhomme d'extraction noble & d'ancienne lignée; je ſuis ſeigneur d'un duché, de deux marquiſats, de trois comtés & de quatre baronnies : mon bien de patrimoine monte à plus de 600 mille livres de rente : j'ai pour deux cents mille livres de places, penſions & bienfaits du Roi. Vous voyez, Monſieur, que je ſuis décoré; qu'un homme comme moi mérite des égards ; qu'il y a loin d'un noble de mon eſpece à ces gentilshommes roturiers, qu'on a vu la veille, au fond d'une étude, griffonnant des procurations à quarante ſols, ou dans un comptoir, vendant du drap à l'aulne & du fromage à la livre. Savez-vous, Monſieur, que le grand-pere de mon triſaïeul montoit dans les caroſſes du Roi ?

GUILLAUME LEFRANC.

Que vous ſoyiez décoré, que vous ne le ſoyiez pas; que votre nobleſſe ſe perde dans la nuit des temps, ou qu'elle ſoit achetée à prix d'argent, qu'eſt-ce que cela me fait à moi? Je n'ai pas beſoin de votre généalogie; elle n'eſt bonne à rien, elle ne paie pas les dettes de l'état: mais j'ai beſoin qu'on ne vous donne ni places, ni penſions, quand vous avez 600 mille l. de rente; que les impôts ſoient également partagés, que perſonne n'en ſoit affranchi, que chacun y contribue, moi, au prorata de ma petite fortune, vous, à proportion de vos immenſes revenus, & qu'il n'y ait plus d'injuſtes différences entre les ſujets d'un Roi qui commande à une nation libre. Voilà pourquoi je me réjouis de la prochaine tenue des états généraux, de ce que les repréſentans du peuple ſeront choiſis parmi ſes membres, & de ce qu'ils aſſiſteront en nombre égal aux députés réunis du clergé & de la nobleſſe. Cela m'éclaire ſur les véritables intentions de Sa Majeſté & de ſon miniſtre; cela me fait voir qu'ils ſont juſtes, qu'ils aiment le peuple, qu'ils veulent le ſoulager, & qu'ils le comptent pour quelque choſe.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

On ne vous dit pas que le peuple ne doive compter pour rien : mais pourquoi le faire valoir plus qu'il ne vaut ? Ce peuple que vous vantez eſt par-tout frivole, inconſtant & ſéditieux. Eſt-il raiſonnable de l'adopter pour maître ? de changer en ſa faveur la forme & la conſtitution d'un gouvernement qui ſubſiſte depuis plus de treize cents ans, & de lui ſubſiſter une démocratie toujours orageuſe, toujours pleine de troubles & de diviſions ?

GUILLAUME LEFRANC.

Diſcours de courtiſans que tout cela, Monſieur. C'eſt avec de pareilles raiſons qu'on empêche la vérité d'entrer à la cour des Rois, & qu'on détruit leurs bonnes intentions. Il n'eſt point ici queſtion de changer la forme du gouvernement; il s'agit au contraire d'affermir ſa véritable conſtitution, que des préjugés barbares, des abus déteſtables, & d'odieux priviléges ont conſidérablement altérée. Vous prétendez que la forme adoptée pour l'aſſemblée des états généraux, tend à introduire la démocratie en

France ? Et moi je ſoutiens que cela eſt faux ; que cela eſt même impoſſible. On s'habitue à prendre des idées pour des principes ; on veut faire le philoſophe, le politique, l'homme d'état ; on cite à tort & à travers des auteurs qu'on n'entend point ; & avec certains mots, certaines phraſes déclamées à propos, on parvient quelquefois à tromper le commun des hommes.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Ne mettons ni humeur, ni partialité, je vous prie, ſinon je me défendrai : je ſuis auſſi vif que vous.

GUILLAUME LEFRANC.

A vous libre de répondre tout ce qu'il vous plaîra ; je ne m'en fâcherai point, pourvu que j'aie à mon tour la liberté de tout dire : acceptez-vous le défi ?

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Oui, je l'accepte, parlez.

GUILLAUME LEFRANC.

Puiſque cela eſt ainſi, entrons en matiere, &

ſur-tout raiſonnons conſéquemment. Je vous demanderai d'abord ce que c'eſt que le gouvernement de France.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

C'eſt un état monarchique, conſtitué de maniere que le prince qui le gouverne n'a pas le droit de mettre des impôts ſans le conſentement de la nation; qu'il ne peut promulguer aucune loi ſans le conſentement de la nation; qu'il ne peut attenter à la liberté d'aucun citoyen ſans qu'auparavant il n'ait été jugé & condamné ſelon les loix de la nation.

GUILLAUME LEFRANC.

Nous ſommes d'accord ſur la définition : je la trouve juſte; voilà vraiment la conſtitution de la monarchie Françoiſe. Toutes les fois qu'il s'agit de réformes à faire, de loix nouvelles à établir, d'impôts à lever, il faut aſſembler la nation. Mais qu'entendez-vous par la nation ?

HERCULE DE SOTTANCOURT.

J'entends trois ordres : le clergé, la nobleſſe & le tiers-état.

GUILLAUME LEFRANC.

Oh ! nous allons avoir une querelle. Je ſoutiens, moi, qu'il n'exiſte que deux ordres, ſavoir, la nobleſſe & le peuple. Je ne diſtingue pas lequel des deux ordres doit être le premier : ſi j'avois à me déterminer, je donnerois la préférence au plus utile, & je nommerois d'abord le peuple : mais tout doit être égal entre citoyens; & comme, d'après ma façon de penſer, l'un des deux ordres ne doit point avoir plus de droits que l'autre, je dis qu'ils marchent de pair.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Comment, Monſieur, vous niez qu'il y ait trois ordres dans l'état ! Vous conteſtez des principes qui viennent d'être conſacrés par tous les parlemens du royaume !

GUILLAUME LEFRANC.

Croyez-vous que ce ſeroit le premier paradoxe qu'auroient avancé les parlemens ? Ces Meſſieurs en robes rouges & noires, ſont atteints & convaincus de n'avoir jamais dit la vérité que

quand il s'agiſſoit de leurs intérêts. Auriez-vous oſé, il y a deux ans, vous expliquer, comme aujourd'hui, ſur la forme du gouvernement de France ? Ils vous auroient brûlé, morbleu !

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Encore un coup, Monſieur, je n'en démordrai pas, il y a trois ordres dans l'état. Le clergé & la nobleſſe ſont deux ordres diſtincts : les aſſemblées de la nation ont toujours été compoſées de députés des trois ordres : cela eſt clair comme le jour ; & les auteurs qui ont traité de cette matiere en ſont tous d'accord.

GUILLAUME LEFRANC.

Où eſt la loi qui fait du clergé un ordre ſéparé ? Que les auteurs ſoient d'accord, cela ne prouve rien ; ils ſe copient, & les erreurs ſe perpétuent. Je dis que le clergé n'eſt pas un ordre ſéparé : voici la preuve que j'en donne. La conſtitution du royaume de France s'eſt formée ſous le regne de Pharamond : c'eſt aux états tenus à Salicham ou Salichame, en 420, que la loi ſalique a été rédigée ; elle a été confirmée ſous le même regne, dans une ſeconde aſſemblée de la

nation tenue en 424. Aux états généraux convoqués à Aix-la-Chapelle, ſous Clovis, en 490, on y ajouta quelques articles; mais dans toutes les aſſemblées qui eurent lieu depuis, on ne parla plus de la loi ſalique. Le gouvernement avoit alors une forme déterminée, & très-certainement on ne connoiſſoit pas le clergé, puiſque la France n'étoit point encore chrétienne. La preuve de ce fait, c'eſt que le même Roi Clovis fit aſſembler, neuf ans après, en 499, les barons & le peuple pour les engager à embraſſer le chriſtianiſme, & pour aviſer aux moyens de faire la guerre aux Bourguignons. Conſéquemment, ſous le regne de Clovis & de ſes prédéceſſeurs, & dans un tems où la conſtitution étoit entiérement établie, il n'y avoit que deux ordres connus, ſavoir: les barons & le peuple, mais le clergé n'en étoit pas.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Je vous répondrai que dans tous les états généraux, tenus depuis ceux de Paris, en 522, ſous Childebert, le clergé a été admis comme ſecond ordre pour le nombre, & comme premier pour la dignité.

GUILLAUME LEFRANC.

Cela eſt faux, Monſieur : dans les premiers ſiecles de la monarchie, le clergé n'aſſiſta point aux états généraux comme étant un ordre à part ; il n'y fut d'abord que pour repréſenter le peuple, dont l'ignorance étoit extrême ; & effectivement le clergé n'étoit alors compoſé que de citoyens pris dans la claſſe du peuple. Il n'eſt pas naturel de croire que le peuple, qui avoit toujours été conſulté, & qui devoit l'être toutes les fois qu'il étoit queſtion de ſes intérêts, ainſi que cela s'étoit déja pratiqué en 499, ſous le regne de Clovis, ait été ſi long-temps à paroître aux aſſemblées de la nation, ſi réellement il n'avoit été repréſenté par le clergé. Faites attention aux temps, aux lieux, aux circonſtances. Dans ces ſiecles de barbarie, les gens d'égliſe étoient les ſeuls hommes qui ſuſſent lire & écrire ; on les regardoit comme des ſavans pleins de connoiſſances & de doctrine. Cette idée de conſidération, jointe à la gravité de leur miniſtere, en avoit fait des perſonnages recommandables : ils étoient tout puiſſans ; ils gouvernoient les conſciences ; ils régnoient dans les cours ; ils pouſſoient l'audace de leurs pré-

tentions jusqu'à se croire au-dessus des Rois : témoins ces papes orgueilleux qui se permettoient de mettre en interdit les plus vastes royaumes, & d'exiger que les princes chrétiens leur rendissent la foi & hommage. Est-il étonnant, d'après cela, que le clergé ait pénétré dans les assemblées de la nation ; qu'à force d'y représenter le peuple, il ait voulu lui-même y assister pour son propre compte ; qu'il s'y soit immiscé comme étant un ordre à part ; qu'il ait obtenu des priviléges, des exemptions ; & qu'il ait usurpé le droit de n'être plus citoyen toutes les fois qu'il seroit question de payer des subsides.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous avez beau déclamer contre le clergé, je m'obstinerai toujours à le regarder comme un ordre particulier, qui ne doit pas être confondu avec celui du tiers-état.

GUILLAUME LEFRANC.

Je n'entends point non plus le confondre avec ce que vous appelez improprement le tiers-état ; mais je dis que si le clergé veut être quelque chose, il doit faire corps avec la noblesse : je

dis

dis que ſon ordre & celui de la nobleſſe ne forment qu'un ſeul & même ordre.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Votre raiſonnement n'eſt que ſubtile : je ne vois pas même ſur quoi vous pouvez le fonder. Il eſt ridicule de prétendre que des eccléſiaſtiques, amis de la paix & dont les mœurs doivent être pures, que des prêtres ſans ceſſe occupés du culte des autels, & qui ont horreur de l'effuſion du ſang, ne faſſent qu'un ſeul & même corps avec une nobleſſe militaire, élevée dans les camps & deſtinée aux combats.

GUILLAUME LEFRANC.

Votre réponſe eſt bien moins ſolide que mon objection, dont vous ne ſaiſiſſez pas l'eſprit. Pour me prouver que le clergé eſt un ordre à part ; qu'il ne doit pas faire corps avec la nobleſſe, vous mettez en oppoſition la tranquillité ſacerdotale avec la fougue militaire ? vous n'y êtes pas. La différence des fonctions n'y fait rien ; autrement je vous dirois que la nobleſſe n'eſt pas toute militaire ; je détournerois vos yeux ſur la magiſtrature, qui eſt également amante de

la paix, & qui partage même ſes occupations avec le clergé : mais moi je n'enviſage le clergé & la nobleſſe que du côté des priviléges dont ils jouiſſent, du côté de leurs intérêts & des droits qu'ils prétendent : or, comme le clergé & la nobleſſe ſont privilégiés, je conclus qu'ils ne doivent faire qu'un ſeul & même corps, & je reviens toujours à ma premiere aſſertion, que le clergé n'eſt point un ordre à part.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Où allez-vous chercher l'hiſtoire des priviléges ? Ceux de la nobleſſe & du clergé ſont différens : il n'y a pas la moindre analogie entre eux ; votre défenſe n'eſt qu'un ſyſtême. Vous ne me perſuaderez jamais que le clergé n'eſt pas un ordre particulier : l'exiſtence de cet ordre a été reconnue & confirmée, par cela ſeul qu'on n'a jamais réclamé contre ſa préſence à tous les états généraux qui ont eu lieu depuis que la France eſt chrétienne. Je ne ſais s'il exiſte aucune loi, aucune délibération à ce ſujet ; mais il y a eu des repréſentans du clergé dans les aſſemblées nationales : ces repréſentans ont opiné avec voix délibérative. Il eſt d'uſage que la nobleſſe lui députe quatre membres, & le tiers-état cinq.

GUILLAUME LEFRANC.

Savez-vous, Monſieur, que vous m'échauffez cruellement ? vous réſiſtez à l'évidence, & vous voulez me ménager une ſortie contre le clergé, ſans doute afin de me compromettre. Je vous vois venir : je vous répéterai cependant ce que je vous ai déja dit, que le clergé a uſurpé tous les droits dont il jouit; que pendant pluſieurs ſiecles d'ignorance il étoit aſſez puiſſant pour tout obtenir. Vous ne connoiſſez donc pas votre hiſtoire ? On ne vous a donc point appris qu'autrefois les princes & les grands ſeigneurs ne ſavoient pas lire; que le roi ſaint Louis ne ſignoit même pas ſon nom; qu'on a conſervé une charte de lui, au bas de laquelle on voit une croix, avec ces mots du ſecrétaire d'état : *Hoc eſt ſigillum Regis.* Remontez à ces temps de ténebres & de barbarie, vous verrez des prêtres vendant des indulgences pour de l'argent; un ſaint Bernard, un Pierre l'Hermite, & vingt autres, troquant des arpens dans le ciel contre des fiefs qu'on leur donnoit ſur la terre; un curé de ſaint-Germain-l'Auxerrois refuſant la ſépulture à un malheureux qui étoit mort ſans avoir teſté en faveur de l'égliſe.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Tout cela ne prouve rien ; déclamation toute pure.

GUILLAUME LEFRANC.

Déclamation tant qu'il vous plaira ; ce que je dis n'eſt pas auſſi abſurde que vous le voulez croire. Les eccléſiaſtiques, en tant que miniſtres des autels, ont-ils beſoin aux aſſemblées de la nation ? Doivent-ils ſe mêler des affaires du gouvernement, de la paix, de la guerre, de l'adminiſtration des finances, du paiement des dettes, de la ſolde des troupes, de l'entretien des forces de terre & de mer, de l'adminiſtration de la juſtice, ſi mal rendue, de la promulgation des loix, de la police, de la ſûreté, de la réparation des routes, & de mille autres objets qui ne ſont pas de leur compétence ? Comme eccléſiaſtiques, il faut qu'ils ſe renferment dans les fonctions de leur ſaint miniſtere, qu'ils ſoient vraiment les miniſtres de la religion ; & ce titre eſt aſſez beau pour que ces Meſſieurs veuillent bien s'en contenter. Oh ! que la France eût été heureuſe, s'ils s'étoient uniquement occupés du culte des au-

tels ! Que de désastres ils auroient épargnés ! Ces croisades, cette ligue, ces massacres, cette foule d'horreurs dont l'histoire nous fait frémir, sont leur abominable ouvrage ! Que de larmes n'ont-ils pas fait verser ! Que de troubles n'ont-ils pas causé, quand, par malheur, leurs mains ambitieuses ont pris les rênes de l'état ! Je ne remonterai pas bien haut pour vous le prouver. Partons seulement du regne de Louis XIII, & commençons par ce Richelieu barbare, toujours entouré de bourreaux, despote sous le nom d'un maître pusillanime ; monstre empourpré, qui, sous prétexte d'affermir la puissance royale, lave dans le sang ses injures & ses haines particulieres. Viennent après, ce Mazarin, déprédateur orgueilleux & dissolu, qui sacrifie, ruine & bouleverse tout pour satisfaire son ambition, son avarice & sa luxure ; ce forcené coadjuteur, vrai démon de la discorde, qui souffle dans tous les cœurs le feu de la révolte & de la guerre civile ; cet infame, ce crapuleux cardinal Dubois, vil & dégoûtant jusque dans ses plaisirs ; cet indolent Fleury, vieillard incapable, qui s'endort sur les marches du trône ; cet impudique Terray, fripon en calotte, calculateur intrépide, qui ne savoit faire que des soustractions, & qu'on ose appeler un grand homme : derniérement encore,

ce prêtre mal avisé, académicien en peinture; assez sot pour ne pas s'appercevoir de son impéritie, insolent pigmée, qui veut ébranler les colonnes de la monarchie, & qui vient briser son encensoir contre cet édifice inébranlable.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous portez tout à l'extrême, vous ne respectez rien, & vous ne parlez que par invectives.

GUILLAUME LEFRANC.

C'est que tout cela m'échauffe la bile.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Monsieur, il n'en faut point avoir quand on raisonne.

GUILLAUME LEFRANC.

Je suis ici pour dire tout ce que j'ai sur le cœur : ressouvenez-vous du pact que nous avons fait, & que je ne m'appelle pas Guillaume Lefranc pour rien.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Soyez juſte, au moins. Si quelques eccléſiaſtiques ſe ſont déshonorés, eſt-il raiſonnable d'en faire retomber l'opprobre ſur tout le clergé ? C'eſt un corps reſpectable à plus d'un titre, auguſte dans ſes fonctions, recommandable par ſa doctrine. Il renferme dans ſon ſein des hommes pleins de talens, de ſciences & de vertus : certainement il ne mérite pas que vous le traitiez comme vous le faites, que vous attentiez à la conſidération dont il jouit, aux droits & priviléges que cette conſidération lui a juſtement mérités.

GUILLAUME LEFRANC.

Je vous entends : mon objection vous embarraſſe ? Pour vous diſpenſer d'y répondre, vous me déclarez ennemi du clergé, & vous eſſayez de me fermer la bouche en intéreſſant mon honneur & ma conſcience : c'eſt une adreſſe eccléſiaſtique qui ne vient pas de vous. Je parierois que vous avez des parens croſſés, mitrés. Je connois ces meſſieurs mieux que vous ne penſez. J'avoue pourtant que le clergé eſt très-né-

ceſſaire, que c'eſt un corps infiniment reſpectable. Il ſeroit abſurde de penſer que des citoyens qui conſacrent leur vie au culte de la religion, fuſſent dans l'état des êtres nuls : leur caractere ſacré mériteroit ſeul la plus haute conſidération; mais cette conſidération a des bornes; elle ne peut leur donner des droits qu'ils n'ont pas; elle n'a point pour baſe le mérite perſonnel de l'individu ; elle eſt ſeulement fondée ſur l'excellence de ſes fonctions, ſur l'importance & la dignité du ſacerdoce. Si vous conſidérez un prêtre du côté de ſon miniſtere, fût-il prélat, moine ou abbé, curé ou ſimple deſſervant de paroiſſe, il doit dire ſa meſſe, lire ſon bréviaire, annoncer au peuple les vérités évangéliques, remplir dignement les fonctions honorables de ſon état, maintenir les mœurs par ſon exemple, garder en tout lieu l'humilité que ſon Dieu lui preſcrit. Fait pour l'autel, & non pour l'ambition, il n'a pas beſoin de grandeurs; il ne lui faut que des vertus. Tous les eccléſiaſtiques qui ne ſont pas formés ſur ce modele, ſont des profanateurs du culte de la divinité. Auſſi voyez ce qu'ils deviennent quand ils abandonnent le ſanctuaire pour s'égarer dans le monde ? Sont-ils ambitieux? leur vanité augmente en raiſon du reſpect que leur caractere inſpire : ce reſpect appartient au

miniſtere qu'ils exercent, & ils le regardent comme un hommage dû à leurs perſonnes. Sont-ils en place ? ils propoſent des ſyſtêmes, afin de paſſer pour des hommes extraordinaires. Si ces ſyſtêmes ſont nuiſibles & qu'on les combatte, ne croyez pas qu'on bleſſe ſeulement l'amour-propre du politique, on offenſe encore l'orgueil du prêtre. De-là ces projets déſaſtreux & tyranniques, que le fanatiſme exécute avec les armes de l'autorité. Ainſi, tel prélat qui, dans ſon dioceſe, eût peut-être été vertueux, devient, s'il eſt en place, ou deſpote cruel, ou dangereux citoyen. Je vous en citois tout à l'heure des exemples mémorables, qui prouvent que le clergé n'eſt fait que pour l'autel, & non pour gouverner; que la France a été malheureuſe toutes les fois qu'un homme d'égliſe a influé pour quelque choſe dans l'adminiſtration des affaires.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous avez l'eſprit républicain; vous prêchez l'égalité, & vous ne voulez pas que le clergé aſſiſte aux états généraux ! cela eſt par trop fort auſſi. Ces hommes apoſtoliques, que vous attaquez avec tant d'acharnement, ſont citoyens

comme vous & moi; ils ſont partie de la nation; ils doivent avoir, comme les autres, le droit d'opiner.

GUILLAUME LEFRANC.

Qui vous le diſpute ? Sans doute qu'ils ſont citoyens; & c'eſt-là ce dont je voulois vous forcer de convenir. Ne les conſidérez donc que ſous ce rapport, & vous verrez qu'ils ſont François comme vous & moi. En tant que citoyens je ne leur fermerai plus la porte des états généraux; mais je ne la leur ouvrirai que pour les faire aſſeoir à leur place : je n'irai pas leur en aſſigner une particuliere, mais je les confondrai avec la nobleſſe dont ils ſont partie. Ces citoyens-là ſont privilégiés auſſi bien que la nobleſſe, & ils ne doivent pas être traités différemment que la nobleſſe. Telle eſt ma façon de penſer. Je la ſoutiens conforme aux principes conſtitutionnels de la monarchie, qui n'établit de différences qu'entre les naiſſances & non entre les fonctions, & qui n'admet aucuns priviléges pécuniaires. Si le clergé ne jouiſſoit pas de ces priviléges pécuniaires, qu'il a uſurpés de concert avec la nobleſſe, je ferois alors une diſtinction qui me paroît de toute équité, & je dirois : Il y a parmi

les eccléfiaftiques deux claffes de citoyens : les uns font nobles, les autres font roturiers ; aux états généraux, les eccléfiaftiques nobles fiégeront avec l'ordre de la nobleffe, les eccléfiaftiques roturiers viendront avec le peuple ; car il n'exifte réellement que deux ordres en France, la nobleffe & le peuple. Ceux qui foutiennent le contraire ne connoiffent pas la conftitution du gouvernement, ou font de mauvaife foi.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Votre diftinction eft fort fubtile, mais au fond elle eft mauvaife. Pourquoi, s'il vous plaît, le peuple eft-il appelé tiers-état ? Cette dénomination qu'on lui donne fuppofe qu'il exifte deux autres ordres féparés.

GUILLAUME LEFRANC.

Parbleu ! Monfieur, ce n'étoit pas la peine de répondre pour me dire une fi pitoyable raifon. Il n'eft pas queftion de jouer fur les mots. Le peuple n'eft tiers-état que parce qu'on a eu la fottife de l'appeller ainfi ; c'eft un tort de l'habitude ou de la vanité ; mais ce n'eft pas là une démonftration. Ma diftinction n'eft ni

mauvaise, ni subtile : c'est l'orgueil des nobles qui est extrême & intolérable. Je vois bien pourquoi vous voulez admettre trois ordres dans l'état. Le clergé n'est représenté que par des prélats qui tiennent tous à des familles nobles, & qui soutiendront les nobles. Monseigneur l'archevêque de tel endroit, monseigneur l'évêque de tel autre endroit, monseigneur le cardinal est le frere, l'oncle, le cousin, peut-être même le pere d'un haut & puissant faquin duc, comte ou marquis. Ces curés, ces vicaires, tous ces petits prestolets qui sont sans bénéfices, ou qui n'en n'ont qu'un, doivent-ils être comptés pour quelque chose? Ces atômes de l'église ne sont que végéter; ils passent leur tems à confesser, à dire chaque jour la messe aux fideles, à faire toute la besogne de l'office. On les paye en mercenaires avec un cierge & vingt sols. Ils s'en vont conduire les patients à la potence, administrer un mourant attaqué d'une maladie contagieuse, & porter après son cadavre en terre. Fi donc, cela fait horreur. Ils s'avisent aussi d'étudier, de vouloir être savans, de faire des livres; c'est un fardeau de crocheteur, un métier vil, indigne d'un prélat; il n'appartient qu'à des fils de bourgeois ou de paysans. Il faut bien, après tout, qu'il existe

de ces gens-là, pour être les porte-faix évangéliques de ces messieurs. S'il s'agit de donner un mandement, qui est-ce qui le composera ? Monseigneur a bien d'autres tâches plus nobles & plus essentielles à remplir ! n'a-t-il pas besoin de recevoir son monde ? d'aller en masque au bal de l'Opéra, ou dans sa loge grillée, qu'il a louée sous le nom d'un tiers, ou dans sa petite maison bien gaie, bien ornée, bien voluptueuse ? N'a-t-il pas des ordres a donner à son cuisinier ? Des billets doux a envoyer à la petite comtesse, à la grosse marquise ? La jeune duchesse ne l'attend-elle pas pour avoir un héritier ? Et la charmante baronne qui lui a donné un rendez-vous ! il seroit offensant d'y manquer. N'a-t-il pas aussi son sérail à embellir ou à peupler ? Tout cela coûte au moins. Voilà pourquoi il est essentiel de travailler à sa fortune. Comment peut-on vivre avec le revenu d'un archevêché ? Deux cent mille livres de rente ne suffisent point à un galant homme. Telle abbaye est vacante, il faut la demander; on ne peut rien refuser à monseigneur; il l'obtiendra, car il a telle marque dans ses armes. Cette autre abbaye lui conviendroit aussi, elle est d'un bon rapport; on pourroit avec cela payer une maîtresse de plus, & l'on auroit encore de l'excé-

dant pour contenter ce petit poëte à gages avec lequel on fait de l'esprit. Cela conduit sans peine au fauteuil académique ; que sait-on ? est-ce qu'avec un grand nom il n'est pas possible de parvenir à tout ? Les états généraux vont s'assembler : oh ! monseigneur ira, ne seroit-ce que par curiosité ; il y a si long-tems que nous n'en avons eu ! Mille personnes dans une salle, que cela doit être beau ! c'est dommage qu'il n'y ait pas de femmes ; & ce peuple maussade de bourgeois, avec lesquels il faudra se compromettre, auquel il faudra répondre, dont il faudra prendre les avis : c'est un désagrément bien difficile à dévorer ; mais après tout, la présence de monseigneur est nécessaire. Ce peuple parle haut : il raisonne quelquefois ; on auroit bien le courage de lui répondre ; mais à quoi bon s'affecter la poitrine. Puisqu'on doit compter les voix par ordre, & que la noblesse sera pour monseigneur, on n'aura pas la peine de disputer, & l'on coupera tout de suite le sifflet à ces manans qui sont faits pour tout payer, & qui ont l'insolence de soutenir que les impôts doivent être également répartis. Outre ses bénéfices, monseigneur a encore trois terres : vous sentez bien qu'il est intéressant pour lui de ne rien payer. Est-ce qu'il n'a pas ses pauvres,

ſes décimes, ſa quote-part au don gratuit? eſt-ce qu'il n'eſt pas chargé de portions congrues, & des réparations à faire à ſon palais épiſcopal? Monſeigneur eſt ruiné, il doit de tous les côtés. Il eſt pauvre comme Job.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous employez le perſifflage où il ne faut que du raiſonnement : vous mettez de l'aigreur où la modération eſt néceſſaire; & l'on ne peut dire un mot que vous ne vous égariez dans des diſſertations très-étrangeres & très-offenſantes. Par reſpect pour la religion, à laquelle vous êtes ſans doute attaché, devriez-vous dévoiler la turpitude de quelques-uns de ſes miniſtres? Eh! Monſieur, la malignité a ſans ceſſe les yeux ouverts; elle augmente, elle amplifie tout; elle en dit encore plus qu'il n'y en a. S'il exiſte des eccléſiaſtiques, des prélats même qui ſe conduiſent mal, qu'eſt-ce que cela vous fait? Etes-vous reſponſable de leurs fautes? Ne ſont-ils pas hommes comme nous, remplis de foibleſſes & de fragilités? De la tolérance, Monſieur, & ſur-tout de la juſtice. On ne doit pas s'étonner que dans un corps nombreux comme le clergé, il ſe trouve des membres indignes de lui. Citez-

moi un ſeul état où il n'y ait que d'honnêtes gens; une compagnie qui n'ait pas dans ſon ſein quelque frippon ou prévaricateur. Je vous citerai, par exemple, celle des notaires de Paris. N'eſt-il pas abominable que pluſieurs de ces meſſieurs agiotent l'argent d'autrui; qu'ils faſſent valoir les dépôts qu'on leur confie; qu'ils ſoient ânes, frippons, uſuriers; qu'ils mettent à leurs actes des prix arbitraires, ſous prétexte qu'ils ont acheté le contrôle, tandis qu'on ſait que ce contrôle a été converti en un droit ſimple ſur les papiers & ſur les parchemins; qu'ils vendent juſqu'à trois cent ſoixante mille livres des charges qui en valent à peine deux cents? N'eſt-il pas également affreux que pluſieurs agens de change ſoient ſi infideles dans leurs négociations; qu'ils introduiſent divers cours ſur la place, afin de ſe ménager la facilité de mettre dans leur poche des différences d'un & deux pour cent? Ces abus ſont puniſſables, j'en conviens; mais, faut-il pour cela que chacune de ces compagnies ſoit déshonorée; qu'elle perde ſes droits, ſes priviléges, ſa conſidération; que les officiers honnêtes & irréprochables qu'on y rencontre ſoient victimes des turpitudes de leurs confreres? En vérité je ne vous conçois pas; je ne ſais où vous allez prendre les invectives dont vous aſſaiſonnez la

la converſation. Soyez ſûr que les eccléſiaſtiques ne reſſemblent pas tous au portrait hideux que vous venez d'en faire ; on en voit de reſpectables autrement que par le titre ſacré qui les décore ; & puiſque vous tombez de préférence ſur le haut clergé, je vous prouverai qu'il y a des évêques & archevêques qui donnent dans leurs dioceſes l'exemple des mœurs & de la vertu. Je dis que ceux-là ſont dignes de vénération, & qu'ils valent bien la peine que vous mettiez un peu plus de retenue dans vos diſcours. Quand tout ce que vous venez de dire feroit exactement vrai, croyez-vous qu'on prendra garde à vos bourgeoiſes déclamations ? que vous viendrez à bout de réformer les vices ? que vos propos ſemés dans tous les cœurs, y feront germer les ſentimens d'honneur & de probité ? vos longues diatribes ſont-elles des raiſons ? vos ſarcaſmes continuels ont-ils le moindre trait à la queſtion agitée en nous ? ne s'agit-il pas de ſavoir ſi le clergé eſt un ordre ſéparé ? s'il a droit ou non d'aſſiſter aux états généraux comme clergé ? Si la ſinguliere diſtinction que vous faites des fonctions du prêtre & de ſa qualité de citoyen eſt parfaitement exacte ? ſi ce n'eſt pas avilir la religion que de n'établir aucune différence entre les

conservateurs du culte public & les autres hommes ?

GUILLAUME LEFRANC.

A Merveille! Monsieur. Vous tirez aussi sur le peuple? tant mieux ; ce que vous en avez dit est vrai, & cela me fait plaisir ; mais vous êtes trop ingénieux à plaider la cause du clergé. C'est me convaincre que vous comptez sur sa voix aux états généraux ; que vous regardez ses intérêts comme étroitement liés aux vôtres ; & que vous seriez homme à ne rien sacrifier pour le soulagement de ce pauvre peuple que vous méprisez probablement aussi : vous n'êtes pas plus juste en cela que dans vos reproches. Je suis emporté, dites-vous ; j'ai toujours le sarcasme à la bouche; j'emploie le persifflage ; le clergé n'est pas déshonoré parce qu'il a dans son sein des membres qui le déshonorent. Ces phrases-là ne sont pas neuves, & je vais y répondre victorieusement. Pourquoi, s'il vous plaît, toute une famille est-elle responsable du crime de son parent ? Pourquoi l'opprobre du supplice retombe-t-il sur cette famille qui n'a pas commis le crime ? Pourquoi ce préjugé barbare n'a-t-il lieu que pour le peuple, tandis que

la nobleſſe en eſt exempte ? Vous voyez par-tout des injuſtices, & vous criez à l'intolérance! Vous allez me dire ſans doute que chaque famille eſt obligée de veiller à la conduite de ſes membres; mais je vous répondrai, moi, que toutes les compagnies ſont autant de familles ſéparées; qu'elles ſont également tenues de ſurveiller chacun des individus qu'elles ont dans leur ſein; que leur indulgence ſur l'article important des mœurs, eſt une prévarication déteſtable, funeſte & pernicieuſe dans ſes effets. Vous trouvez naturel qu'un malheur, qu'une étourderie livre toute une famille honnête à l'opprobre & à l'infamie, & vous voulez qu'une compagnie ne ſoit point expoſée aux mêmes riſques; qu'elle ne ſoit reſponſable ni de la mauvaiſe conduite, ni de la prévarication d'aucuns de ſes membres ? Pourquoi donc ne ſeroit-elle point tenue de prévenir les déſordres qui ſe commettent chez elle ? Doit-elle avoir des ménagemens à garder, des raiſons plauſibles pour ne pas ſévir contre des individus qui la déshonorent ? Exiſte-t-il entre confreres, qui ſouvent ne ſe connoiſſent pas, les mêmes intérêts, les mêmes liaiſons, les mêmes habitudes, les mêmes conſidérations qui ſubſiſtent entre parens ? Et cependant je vois dans tous les corps des gens ſans mœurs, ſans délicateſſe, ſans pro-

bité, qui marchent la tête haute parce qu'on les tolere, & qui à force de se mêler avec les honnêtes gens, finissent par les corrompre, par inspirer à tous leurs vices ou leur productive iniquité. Ah ! Monsieur, si vous aviez perdu, comme moi, de bons procès, vous ne diriez plus que je fais le déclamateur ! Je plaide ; on appointe ma cause au rapport d'un juge : un seul homme va décider de ma fortune. J'ai affaire à forte partie ; le secrétaire est payé ; le juge séduit, sollicité, circonvenu : j'avois un titre incontestable, & je perds ma cause. Je suis obligé de me pourvoir au conseil, où peut-être trouverai-je encore l'ignorance & l'iniquité cuirassées d'une simarre. Je me plains ; j'expose mon droit, le tort qu'on m'a fait, l'injustice du jugement ; plainte inutile : vous aviez raison, me dit-on, mais l'arrêt est rendu ; on ne peut pas se déjuger : le rapporteur a mal vu votre affaire, il s'est trompé, pourvoyez-vous ; & quand je me suis pourvu, on m'oppose qu'un mal jugé n'est pas un motif de cassation. Si au lieu de me renvoyer simplement à me pourvoir, on eût écouté mes plaintes ; si, les chambres assemblées, lecture faite des pieces & titres, connoissance prise du délit commis à mon égard, l'ignorant frippon qui m'avoit condamné eût été chassé, soit à cause de son

impéritie, ſoit à cauſe de ſon iniquité, croyez-vous, Monſieur, que tous les autres jugeurs malhonnêtes ou ſtupides, dont le palais abonde, n'auroient pas été effrayés ou contenus ? qu'ils ne ſe ſeroient pas reſpectés davantage par la ſuite ? qu'ils auroient continué de vendre la juſtice au plus offrant & dernier enchériſſeur, ou à la premiere catin qui ſeroit venue la payer du prix de ſes charmes ? Le parlement n'eſt-il pas criminel de leſe-patrie au premier chef, quand il laiſſe ſubſiſter dans ſon ſein des abus exécrables qu'il eſt en ſon pouvoir de détruire ? Il condamne tous les jours des criminels à la mort, & ces malfaiteurs ſont moins coupables que des ſcélérats enveloppés de noir, qui, ſous le nom de juges, empruntent le glaive des loix pour immoler ſans pudeur les citoyens de toute une nation. Revenons au clergé, que vous aimez tant, parce qu'il vous eſt utile. Il n'exiſte pas en France un corps qui ait plus de fautes à ſe reprocher : il tonne contre les eſprits forts, il foudroie leurs écrits ; c'eſt bien à cela, morbleu, qu'il doit s'amuſer ! A quoi ſervent les libelles irréligieux ? la foi en eſt-elle beaucoup ébranlée ? les vérités de la religion en ſont-elles moins pures, moins inconteſtables ? Tous ces ouvrages ſcandaleux ne ſeroient peut-être jamais

lus, ſans l'importance qu'on y ajoute, ſans l'acharnement qu'on met à les défendre. Que le clergé ſoit intolérant pour les nouveaux philoſophes, & plus ſévere pour lui-même ; qu'il arrache de ſon champ les plantes vénéneuſes dont il eſt infecté ; qu'il écraſe tous ces ſerpens, ingrats reptiles, qui ſifflent avec audace & déchirent le ſein qui les nourrit ; il eſt bien queſtion de faire brûler un livre ! Que m'importe à moi, qui ſuis chrétien, que tel ou tel penſe différemment que moi ? mais il ne m'eſt pas indifférent que tel homme qui doit diriger ma conſcience, ſoit diſſolu dans ſes mœurs ; que tel autre homme qui doit me prêcher l'humilité, me ſcandaliſe par un luxe inſolent ; que tel autre homme qui m'enſeigne à être humain & charitable, ſoit avare de ſon bien, dur aux miſérables, & prodigue de plaiſirs ; que tel autre enfin qui me vante les avantages de la pauvreté, accumule ſur ſa tête des richeſſes immenſes. Eſt-il poſſible de ne pas ſortir de ſon caractere, de ne pas frémir d'indignation quand on voit de pareils déſordres ? Et le clergé qui peut les faire ceſſer, vous prétendez qu'il n'en eſt pas reſponſable ! Je ſuis dur, mais je ne ſuis pas injuſte, je ſerois même fâché de le paroître. Dites-moi cependant par quelle fatalité cette claſſe de ci-

toyens, qui doit être refpectable, eft néanmoins fi peu refpectée ? Il femble qu'elle foit le rendez-vous de tous les vices. Depuis ce jeune tonfuré à petit collet, qui n'a endoffé la foutanne que par avarice, jufqu'au plus huppé cardinal, vous les voyez tous aller, venir, courir, s'intriguer, fuivre à la pifte un bénéfice, comme fait une meute qui pourfuit une bête fauve. Eft-il obtenu ce bénéfice ? ne croyez pas que les revenus en foient deftinés à foulager les pauvres; ils fe dépenfent en fêtes, en plaifirs, en orgies de toute efpece. Ce n'eft pas un menfonge inventé par la calomnie : jettez les yeux fur ces prélats chamarrés d'orgueil & de dignités, reconnoiffez-vous les fucceffeurs des apôtres ? L'un paffe avec fafte dans une voiture fuperbement dorée, & s'en va folliciter à la cour des graces dont il n'a pas befoin : l'autre court s'enfevelir dans une maifon de jeu, & rifque fur une carte les aumônes de fon diocefe : celui-ci fait le petit fultan; grace aux foins de fes dignes alentours, fon palais épifcopal dégénere en un lieu de débauches, où de jeunes Géorgiennes, achetées à grands frais, apprennent à monfeigneur l'art de varier fes plaifirs : celui-là, parfumé d'effence, Adonis en foutanne, va promener dans les cercles fa nullité abbatiale, & fous le nom perfide

d'ami ou de directeur, corrompt les femmes & déshonore les maris : cet autre, après avoir declamé contre le ſuicide, finit par ſe brûler la cervelle. Un évêché ne ſuffit pas à ces meſſieurs, il faut encore a leur vorace appétit cinq à ſix autres bénéfices ; tandis qu'un pauvre curé, plus utile, plus néceſſaire qu'eux, languit de miſere au fond de ſa paroiſſe. Ah ! diſent-ils, les tems ſont changés. Pervers que vous êtes ! les temps ont beau changer, la vertu eſt toujours la même ! elle eſt inaltérable ; & ces richeſſes qu'ils obtiennent ſi facilement, combien de peine n'ont-ils pas à s'en deſſaiſir pour payer ce qu'ils appellent leurs décimes, & pour compoſer cet étrange ſubſide qu'ils qualifient indécemment de don gratuit; comme s'ils étoient des dieux ſur la terre, faiſant le bien parce qu'il leur plaît, & qui, ſans contrainte, de leur propre mouvement, de leur pleine autorité, comme par une bonté d'habitude, envoient aux hommes l'abondance & la fertilité. Il eſt temps à la fin que le maſque tombe, & qu'on ſache au moins que tous ces monſeigneurs ſont ſujets de l'état ainſi que vous & moi. Dans l'ordre civil, chacun doit occuper la place qui lui eſt aſſignée. Un prêtre qui fait bien ſon devoir, n'eſt pas plus, aux yeux du gouvernement, qu'un laboureur

qui cultive bien sa terre : ce sont deux honnêtes citoyens ; l'un éclaire celui qui le nourrit, l'autre nourrit celui qui l'éclaire : le premier n'a pas plus de droits que le second ; ils se sont réciproquement nécessaires : tous deux ils sont membres de la grande famille ; la nature les a fait naître égaux ; & notre religion sainte, en les rendant freres, consacre encore cette juste égalité.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Je vois bien ce qui vous fâche. Ce n'est pas directement au clergé que vous en voulez ; j'apperçois à travers vos discours que vous êtes l'ennemi juré de la noblesse ; vous seriez plus mesuré dans vos expressions, si les prélats que vous attaquez n'étoient que de simples roturiers.

GUILLAUME LEFRANC.

Vous me croyez donc bien lâche ? vous avez donc une opinion bien détestable de moi, puisque vous me soupçonnez d'une partialité si basse ? apprenez que Guillaume le Franc a toujours parlé le langage de la vérité, & que sa bouche

n'a jamais démenti ſon cœur. Je ne ſuis l'ennemi juré d'aucune claſſe de citoyens ; je n'attaque ici que les préjugés, les vices : à l'égard des perſonnes, je vous l'ai déjà dit, elles ſont toutes égales à mes yeux ; ce n'eſt pas la naiſſance qui les différencie ; c'eſt la vertu qu'on doit reſpecter dans toutes les conditions. J'avoue que les grands talents, que le mérite entre auſſi pour quelque choſe dans la compoſition des rangs ; mais la différence qu'ils établiſſent, ceſſe dès que l'individu ne ſubſiſte plus. Si tel citoyen s'eſt diſtingué par une ſageſſe éminente, par un mérite ſupérieur, par un ſervice ſignalé qu'il aura rendu à l'état ; je penſe qu'il doit être recommandable à proportion de ce qu'il aura été utile, & de ce qu'il aura procuré de bien. Noble ou roturier, ouvrier, artiſte, homme de loi, prêtre, militaire ou magiſtrat, peu importe ; il a bien rempli ſa tâche de citoyen ; il s'en eſt mieux acquitté qu'un autre : c'eſt un modele à ſuivre : c'eſt un exemple pour ceux qui viendront après lui. Voilà, Monſieur, ma maniere de voir & ma profeſſion de foi. Auſſi je trouve étrange qu'un homme tranſmette à des enfans, ſouvent indignes de lui, une conſidération qui n'étoit que le prix de ſes travaux & de ſa vertu. On n'hérite point les talens d'un pere, comme

on hérite ſes fiefs & ſes ſeigneuries. La conſidération eſt un brevet d'honneur, c'eſt une penſion qui meurt avec celui qui l'a méritée. Mettons à part toute eſpece de vanité : n'eſt-il pas vrai que tout en iroit mieux, ſi les places, les bénéfices, les honneurs & les dignités n'étoient accordés qu'au juſte le plus inſtruit, ou le plus habile, & non au noble le plus intrigant? C'eſt là peut-être le ſeul moyen de corriger les mœurs, d'entretenir l'émulation, de conduire un peuple au plus haut point de proſpérité où il puiſſe jamais parvenir. J'en ai devant les yeux un exemple ſublime & qui n'eſt pas fort ancien. Un grand prince voulant rendre ſes états floriſſans, convoqua tous les nobles de ſon empire, & ſous prétexte de confirmer leurs privileges, il ſe fit apporter leurs titres de nobleſſe. Si-tôt que tous ces titres furent aſſemblés, on les jetta par ſon ordre dans un grand feu qu'il avoit fait allumer exprès. Meſſieurs, leur dit alors ce grand homme, il n'y aura déſormais dans mon empire d'autre nobleſſe que celle qui proviendra des talens & de la vertu; travaillez maintenant à mériter mes bonnes graces. Ce prince magnanime ne commandoit qu'à des peuples barbares; il n'en vouloit faire que des hommes, il en a fait des héros.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Ce qui eſt un grand bien dans un pays, eſt ſouvent un grand mal dans un autre; le caractere des nations ne ſe reſſemble pas. Vous parlez d'un peuple barbare qu'il étoit queſtion de civiliſer; il falloit employer un remede extrême, & ce remede a réuſſi: mais chaque peuple a ſon gouvernement particulier, il a des loix qui ne ſont bonnes que pour lui; ce qui conviendroit à une ariſtocratie ſeroit déteſtable dans un état démocratique: ſi dans les beaux jours de la république vous aviez été propoſer à un romain de reconnoître un roi, il vous auroit poignardé. N'allez donc pas vous égarer dans de fauſſes ſimilitudes; nous vivons dans une monarchie; c'eſt un gouvernement dont le premier mobilier eſt l'honneur. Il faut que cet honneur réſide quelque part, & c'eſt certainement à la nobleſſe qu'il appartient; il y a des degrés entre les ſujets d'un monarque; il exiſte parmi eux certaines nuances qui diſtinguent plus ou moins les différens ordres. Je ne ſaurois mieux déſigner le gouvernement monarchique que par cette comparaiſon: le Roi eſt le ſoleil; il eſt le foyer d'où part la lumiere;

le clergé & la nobleſſe ſont les reflets de cette lumiere-là ; & le peuple eſt l'ombre.

GUILLAUME LEFRANC.

Le peuple eſt l'ombre ? cela eſt fort.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Oui, Monſieur, le peuple eſt l'ombre; que cela ſoit juſte ou injuſte, c'eſt ce que je ne me donnerai pas la peine d'examiner. La conſtitution du royaume de France eſt ainſi faite; vous ne la changerez pas ; vous avez beau dire, crier, déclamer, je maintiendrai toujours qu'après le roi il y a trois ordres dans l'état, le clergé, la nobleſſe & le tiers; qu'il n'eſt pas raiſonnable de le nier ; que vos diſtinctions ne ſont point admiſſibles ; que ſoutenir le contraire, c'eſt bouleverſer tout, ſapper les fondemens de la monarchie qui n'eſt point fondée ſur l'égalité ; que ce ſyſtême d'égalité introduit par vous & ſoutenu avec tant de chaleur par le tiers-état, tend à faire venir la démocratie en France; que la démocratie eſt le pire des gouvernemens.

GUILLAUME LEFRANC.

A mon tour, s'il vous plaît. Vous voulez abſolument que le clergé ſoit un ordre à part; je ne reviendrai point ſur mes pas; j'en ai dit aſſez pour vous convaincre, ſi vous n'étiez pas ſi fortement attaché à votre opinion. Eh bien! Monſieur, gardez-la; vous n'en tirerez pas un grand avantage; car en ſuppoſant que le clergé ſoit, comme vous le dites, un ordre à part, cela vous menera t-il à prouver que ſes repréſentans aux états généraux doivent tous être revêtus des grandes dignités de l'égliſe? Vous ſentez bien qu'il ſeroit abſurde de n'y pas admetttre également les eccléſiaſtiques roturiers: ils ſont auſſi partie du clergé; & de plus, ils ont des intérêts contraires à ceux des prélats.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous avez toujours des idées neuves, de petits moyens, de petites chicanes à me faire, afin de ramener tout à votre malheureux ſyſtême d'égalité, à cette démocratie terrible que je crains tant. Où allez-vous chercher que les

intérêts des prélats ſont contraires à ceux du bas clergé ?

GUILLAUME LEFRANC.

Il n'y a pas un prêtre, pas un curé de village, pas un clerc, tant petit ſoit-il, qui ne vous le ſoutienne comme moi. Il vous dira que les évêques doivent réſider dans leurs dioceſes, & qu'ils ne le font pas; que, ſuivant les ſaints canons, un eccléſiaſtique ne peut jouir que d'un ſeul bénéfice; qu'il y en auroit pour tout le monde, ſi noſſeigneurs du haut clergé n'en poſſédoient pas chacun juſqu'à ſix, & quelquefois davantage; que ces meſſieurs s'arrangent de façon à être les moins foulés, tant ils mettent de proportion & de déſintéreſſement dans la diſtribution des décimes; que la partie du clergé qui travaille le plus, qui eſt la plus inſtruite, la plus néceſſaire, ſupporte auſſi le plus de charges. Il eſt pitoyable de ne pas voir la vérité quand elle paroît dans un jour auſſi grand. Ne diſcutons plus ſur cet article; paſſons à un autre plus important: c'eſt la queſtion de ſavoir ſi, en ſuppoſant l'exiſtence de trois ordres, le tiers, qui eſt cent fois plus nombreux que les deux autres enſemble, ne doit pas avoir autant

de représentans que le clergé & la noblesse réunis; si la pétition faite à cet égard par le tiers, & qui vient d'être accueillie par la justice du Roi, change la constitution de l'état au point d'en faire un gouvernement démocratique; si la réclamation contraire du haut clergé & de la noblesse, du moins dans certaines provinces, n'est pas plutôt une tendance à l'aristocratie; si le peuple est quelque chose, ou s'il n'est réellement que l'ombre dont vous parliez tout à l'heure? Entrons en matiere. Je vous ai dit que la forme adoptée pour la composition des états généraux, ne pouvoit donner lieu à la démocratie; je vais vous le prouver : la démocratie est un gouvernement où le peuple en corps a la souveraine puissance; personne n'a le droit de contredire ses décisions; elles sont des loix. Il faudroit donc, pour que votre opinion eût une apparence de solidité, que la voix du tiers aux états généraux eût assez de prépondérance pour faire pencher la balance des délibérations. Eh bien ! cela ne peut point arriver; car le clergé & la noblesse ayant ensemble autant de représentans, & par conséquent autant de voix que le peuple, il est clair que si l'avis du peuple est contraire à leurs intérêts, ils combattront cet avis par un nombre égal de voix. Cette idée de démocratie

démocratie eſt donc une chimere ridicule; elle eſt même criminelle par l'uſage qu'on en a voulu faire, & qui étoit de rendre le peuple odieux, d'inquiéter le monarque, de répandre l'alarme parmi les bons eſprits, par un préſage imaginaire des malheurs qui ſuivent toujours un changement de conſtitution. Ce rêve ſtupide a été propoſé pour la premiere fois, à titre d'objection, dans un prétendu mémoire, chef-d'œuvre d'inconſéquence & d'orgueil; libelle injurieux qu'on a fait courir ſous des noms reſpectables, mais qui vraiment ne méritoit ni la peine de l'impreſſion, ni l'honneur des réponſes qu'on y a faites. Je ſais fort bien que l'objection a fermenté dans pluſieurs têtes ducales; que chacun a voulu y mettre du ſien; qu'on a creuſé ſes petites cervelles pour donner l'exiſtence à cet embrion politique: mais il étoit mort avant que de naître; & ſon pauvre pere n'eſt pas ſans doute à ſe repentir aujourd'hui d'être accouché d'un ſi vilain petit monſtre. Je pourrois entrer avec vous dans de plus longs détails, & vous prouver que l'influance du tiers-état ne peut nuire à la conſtitution; qu'au contraire plus cette influance ſera conſidérable, plus auſſi la monarchie aura de ſolidité; que le peuple eſt le plus ferme appui du trône;

qu'il eſt plus intéreſſé que la nobleſſe à la conſervation des droits de la royauté, par la raiſon même qu'il a beſoin d'une puiſſance majeure pour le protéger. Ces vérités, que je vous développerois ſi j'en avois le loiſir, vous feroient voir combien grande eſt la ſottiſe de ceux qui haſardent des propoſitions ſans les entendre.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous aurez bien de la peine à me prouver que l'influance du peuple doive être utile dans un gouvernement monarchique. Je ne vous conſeille pas d'entreprendre une pareille diſcuſſion, vous pourriez ſuccomber.

GUILLAUME LEFRANC.

Les prétentions actuelles de la nobleſſe & du clergé me ſerviroient beaucoup ; elles me conduiroient naturellement à la preuve de ce que j'avance. Remarquez donc que ces prétentions une fois accueillies, ſeroient très-propres à changer la conſtitution de l'état ; qu'elles tendroient à jetter d'avance les fondemens d'une ariſtocratie, à faire d'un peuple libre un im-

menſe troupeau d'eſclaves, commandés par deux cent mille tyrans. Voilà une des raiſons qui me font dire que l'influance du tiers eſt très-néceſſaire au maintien de la monarchie; que cette influance ne peut être trop conſidérable; ou que du moins elle doit l'être aſſez pour établir l'équilibre entre tous les ordres. Si la nobleſſe & le clergé avoient deux voix dans l'aſſemblée de la nation, ſi l'on ſuivoit leur dangereux ſyſtême d'opiner par ordre & non par tête, cet équilibre ſeroit rompu : le peuple alors auroit une voix de moins; ſon avis deviendroit inutile ou illuſoire; les abus dont il ſe plaint ne ſeroient jamais détruits; la même diſproportion ſubſiſteroit toujours dans le paiement des taxes; les priviléges pécuniaires auroient encore lieu; & la claſſe de citoyens que vous nommez tiers-état continueroit d'être écraſée, ce qui n'eſt pas juſte.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Dans tous les états généraux où le tiers a paru, on a opiné par ordre : le clergé & la nobleſſe ont eu par conſéquent une voix de plus que le tiers; il n'en eſt pourtant pas réſulté d'ariſtocratie.

GUILLAUME LEFRANC.

C'eſt une queſtion ſi l'on a opiné par ordre dans tous les états généraux : je ſoutiens le contraire ; mais quand cela feroit, vous en tirez une bien mauvaiſe conſéquence. Il y a deux cents ans le haut clergé n'étoit point ce qu'il eſt à préſent : les premieres places, les grandes dignités de l'égliſe n'appartenoient pas excluſivement, comme aujourd'hui, à des hommes de famille noble ; la plupart des prélats étoient roturiers ; les fonctions épiſcopales ne pouvoient convenir à des gentilshommes qui ſe faiſoient un mérite de leur craſſe ignorance, & qui déclaroient dans tous leurs actes ne ſavoir écrire ni ſigner attendu leur qualité. Voilà pourquoi je vous diſois que le clergé n'avoit jamais aſſiſté aux états généraux pour lui, mais ſeulement comme repréſentant du peuple dont il étoit membre.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Quel rapport tout ceci peut-il avoir à l'ariſtocratie ? Où en voulez-vous venir ? A quoi bon cette affectation de toujours parler de l'ancienne ignorance des nobles ? Qu'eſt-ce que tout cela veut dire ?

GUILLAUME LEFRANC.

Cela veut dire, Monſieur, que le clergé de ce temps-là ne faiſoit point, comme aujourd'hui, cauſe commune avec la nobleſſe dont il balançoit l'autorité. Cela veut dire qu'il étoit le médiateur du peuple auprès des grands, & qu'il eſt devenu l'ami des grands & l'ennemi du peuple. Cela veut dire qu'il n'avoit pas derriere lui des familles riches & puiſſantes, ayant les loix & les ſoldats à leur diſpoſition. Cela veut dire qu'on a trop donné à la nobleſſe ; que ſon orgueil & ſon pouvoir ont augmenté à meſure qu'elle eſt parvenue à occuper tous les emplois, toutes les charges, toutes les places importantes dans l'égliſe, dans le miniſtere, à l'armée, au ſénat, & même dans les municipalités. Voyez en effet comme elle eſt fiere de ſa naiſſance ; quel éclat elle en tire ; ce qu'elle y trouve d'honneur & de richeſſes ! Il ſemble que ſon nom ſoit une monnoie courante dont elle ſe ſert pour payer tout ce qu'on lui accorde de faveur & de graces. Malgré que cette monnoie ſoit preſque toujours falſifiée & de bas aloi, elle y met un prix dont rien n'approche : accoutumée à tout obtenir, inſatiable à force d'avoir obtenu, ſi l'on s'aviſe

après de lui refuser la moindre chose, elle devient insolente & quelquefois séditieuse : telle est la marche des passions humaines; tels sont les degrés qui menent aux grandes révolutions. A Dieu ne plaise que j'en présage aucune; mais il est instant de les prévenir. J'avoue qu'on trouve encore parmi les nobles d'excellens citoyens, pleins de vertus, d'honneur & de générosité, qui n'ont pas la sottise de se croire au-dessus des autres hommes : plusieurs se sont distingués par des écrits où brille l'humanité la plus tendre, le patriotisme le plus pur. On en a vu dans les parlemens, dans l'assemblée des notables, prendre ouvertement la défense du peuple, plaider sa cause avec un courage vraiment héroïque. Derniérement encore, un prince magnanime, grand par sa naissance, mille fois plus grand par les rares qualités de son cœur, a soutenu de tout son crédit les intérêts du tiers; s'est déclaré dans toutes les occasions le pere d'un peuple dont il est adoré, & par un effort admirable de vertu, vient de faire ordonner la destruction du gibier de ses domaines, afin que le pauvre cultivateur ne soit point la victime de ses plaisirs. Je ne le nomme point ce bon prince ; il est connu de tous, il n'a pas besoin de mes éloges; & comme ce n'est pas pour être vanté qu'il a fait

tant de bien, un trait ſi ſublime ſeroit gâté par une louange commune. Ah ! ſi tous les gentils-hommes reſſembloient aux honnêtes gens dont je viens de parler, que je ſerois content, que je les aimerois ! je ne pourrois les voir qu'avec émotion : mais il en eſt peu de calqués ſur ce beau modele. Tous les autres ont tant d'orgueil, de préjugés, de corruption, que ſi l'on avoit le bon eſprit de mettre le peuple en oppoſition avec la nobleſſe, dans le moment de criſe où nous ſommes, elle pourroit être capable de jetter le déſordre par-tout. Les troubles de notre Bretagne en ſont une preuve. La nobleſſe remuante & tumultueuſe de cette province auroit peut-être déjà levé l'étendard de la révolte, ſi le tiers-état, prêt à l'écraſer, ne la tenoit dans les bornes de ſon devoir. Il a couru des bruits qu'une partie de cette nobleſſe avoit juré, ſur l'évangile, de défendre, juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang, ſes injuſtices, qu'elle appelle priviléges ; de déſobéir à ſon légitime ſouverain, & de ne point envoyer de députés à la prochaine aſſemblée générale : on a même dit que pluſieurs prélats, pluſieurs eccléſiaſtiques nobles de cette province, avoient également prêté ce ſerment honteux & déloyal. Le peuple s'eſt-il jamais porté à de pareils excès ? Allez

dans toutes les provinces, dans toutes les villes; dans tous les bourgs, dans tous les hameaux, dans toutes les places publiques, dans toutes les maisons, dans toutes les sociétés, dans tous les spectacles, dans tous les lieux enfin où vous verrez des français assemblés; parlez leur du roi: écoutez ce qu'ils en disent; entendez leurs protestations d'attachement & d'inviolable fidélité; & venez après, si vous l'osez, accuser le peuple d'inconstance ou de sédition. Ah! sans doute qu'il aime son roi! mais il déteste les mauvais courtisans dont il est environné, vils flatteurs, qui n'ont de talens que pour le tromper, que pour extorquer des bienfaits qui augmentent, au détriment de l'état, leur scandaleuse fortune. Allez les voir à la cour: vous les trouverez couverts du masque de la vertu; ils en affectent la décence; ils en empruntent le langage; on jureroit, à les entendre, que leur ame est le sanctuaire de la probité, du désintéressement & de toutes les vertus qui rendent les hommes bons. Mais aussi, examinez-les dans le particulier: vous les verrez calculant les profits qu'ils ont faits sur telle place, telle pension, tel Bénéfice dont ils ont bassement trafiqué, La protection du prince est dans leurs mains une marchandise qu'ils offrent à tout venant, & qu'ils

proſtituent à quiconque eſt aſſez ſot pour la leur payer. Le ſuccès d'une affaire, bonne ou mauvaiſe, dépend du plus ou du moins qu'on accorde à la protection. Tous les faiſeurs de projets comptent ſur la protection; & l'avarice des hommes puiſſans dont ils ont beſoin eſt la premiere porte qu'ils eſperent ouvrir pour arriver à leur but. Eſt-il étonnant que ces corrupteurs s'oppoſent à la réforme des abus; qu'ils ſoudoyent quelques barbouilleurs à gages; qu'ils ameutent contre le peuple la canaille littéraire; que ces ignorans s'érigent en politique & parlent de démocratie lors même qu'ils n'y entendent rien? Ils n'examinent point s'il eſt poſſible qu'un tel gouvernement ait lieu dans un royaume auſſi vaſte, auſſi peuplé que la France. Rome n'ayant qu'un petit territoire, s'érige en république, & ils ne voient pas que Rome agrandie ſe perd dans le deſpotiſme. Oh! qu'ils ſont charmés d'avoir trouvé ce grand mot de démocratie! ils ne le comprennent point: qu'importe? Les voilà qui s'exerçent, qui ſe tourmentent, qui font les doctes, & qui ſonnent l'alarme comme ſi l'amour pour ſon roi n'étoit pas indélébile dans le cœur des français. Quittez, Monſieur, cet abominable ſyſtême, & ſachez du moins que ſi le peuple, en France, s'eſt quelquefois

égaré, ce n'a été que pour ſuivre quelque grand ſeigneur, quelqu'ambitieux chef de parti : il n'y a pas d'exemple qu'il ſe ſoit porté de lui-même à la révolte, & vous ne verrez dans notre hiſtoire, ni guerre civile, ni conjuration qu'il n'y ait eu un noble à la tête.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

C'eſt cependant à la nobleſſe, à ſa vertueuſe réſiſtance, à ſes ſupplications réitérées que vous devez les états généraux.

GUILLAUME LEFRANC.

Si elle n'étoit pas intéreſſée comme les autres à conſolider les dettes de l'état ; ſi elle avoit ſu qu'on voulût attenter à ſes priviléges pécuniaires, ſoyez certain qu'elle n'auroit pas même oſé les propoſer : peut-être qu'à préſent elle médite quelque plan d'intrigue pour empêcher qu'ils n'aient lieu ; peut-être qu'elle prépare quelqu'embarras pour les éloigner ; peut-être qu'elle ourdit quelque trame pour les rendre ſans effet : les mauvais citoyens ſont tant à craindre ! Mais mon Roi me raſſure ; ſa juſtice

ſera l'égide qui nous mettra tous à couvert : nouvel Hercule, il terraſſera cet hydre à pluſieurs têtes.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Quelle idée vous avez de la nobleſſe ! vous feriez fâché de lui ſuppoſer un peu de généroſité. Il ſemble, ſelon vous, qu'elle ne ſoit capable d'aucun bien : vous empoiſonnez toutes ſes actions, vous les préſentez ſous le jour le plus odieux, & vous pouſſez l'acharnement auſſi loin qu'il ſoit poſſible de le porter : vous regardez les états généraux comme un grand ſujet d'eſpérance & de conſolation pour le peuple, & vous ôtez à la nobleſſe juſqu'au mérite de cet important ſervice.

GUILLAUME LEFRANC.

Qui vous a dit que c'étoit à ſa ſeule conſidération qu'on avoit accordé les états généraux ? eſt-ce que le peuple ne les a pas demandés auſſi bien que la nobleſſe & le clergé ? Savez-vous les intentions du Roi ? s'il n'étoit pas dans ſon plan, dans ſa volonté de ne les aſſembler que

pour ſon peuple & à cauſe de ſon peuple? Quelle idée avez-vous donc du Monarque des Français, de ſon amour du bien, de ſa juſtice, de ſa bienfaiſance, de ſon humanité, ſi vous croyez que le tiers-état n'eſt entré pour rien dans la promeſſe ſolemnelle qu'il vient de faire? Ce peuple, que vous rabaiſſez, que vous comparez à une ombre, conſtitue pourtant à lui ſeul toute la nation : c'eſt lui qui donne des ſujets à l'état, qui peuple les armées, qui cultive les terres, qui met en vigueur le commerce & l'agriculture, qui entretient les ſciences & les arts. La France ne doit-elle pas ſa force à ſon extrême population? L'agriculture & le commerce ne ſont-ils pas les ſources de ſes richeſſes? Les ſciences & les arts ne l'ont-ils pas illuſtrée, ne l'ont-ils pas élevée au rang de premiere nation du monde? C'eſt cependant le peuple qui eſt la cauſe, l'effet, le moteur univerſel de tous ces avantages, & vous le mépriſez! Que lui donnez-vous en échange de tant de biens? rien, oui, Meſſieurs, abſolument rien, à moins que vous ne comptiez pour quelque choſe votre arrogance, les humiliations que vous lui faites ſouffrir, les injuſtices dont vous le rendez la victime.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Quelles ſont donc les injuſtices que vous avez à reprocher à la nobleſſe ? Dites-moi, s'il vous plaît, ce que ſeroit le tiers-état ſans nous ? Je ſens au fond qu'il nous eſt utile & néceſſaire, mais, à ſon tour, n'a-t-il pas beſoin de la nobleſſe ? Que deviendroit ſon induſtrie ſans notre luxe, ſans nos dépenſes ? Combien ne gagne-t-il pas avec nous ſans compter ce qu'il nous prend ? Nos intendans, nos domeſtiques nous pillent, nos ouvriers nous volent, nos fourniſſeurs nous trompent. Nous ſommes les dupes de tous ceux qui nous entourent, & vous voyez que nous payons bien cher les priviléges & les prééminences dont nous jouiſſons. Il eſt vrai que nous ſommes exempts de certains impôts; mais cela n'eſt-il pas compenſé par la grande quantité de ceux que nous payons ſur les denrées de conſommation. Nous ſommes, comme les autres, aſſujettis aux taxes & droits d'entrée dans les villes; & ces taxes deviennent pour nous d'autant plus onéreuſes, que notre dépenſe eſt conſidérable.

GUILLAUME LEFRANC.

Ce que vous venez de dire prouve que le

tiers-état n'eſt pas inférieur à vous, puiſque ; malgré ſon oppreſſion, il a encore le talent de profiter de vos ſottiſes.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Comment voulez-vous que nous en faſſions, ſi l'on nous ruine ? Le tiers y perdra ; il ne travaillera plus ſi ſouvent ; il ne nous vendra plus autant : nous ſerons obligés de nous reſſerrer, & vous verrez comme les choſes iront. Le petit marchand baillera dans ſon comptoir; il ne verra plus perſonne ; il ſe plaindra de ce que le commerce ſera mort ; & à qui la faute ? à vous, meſſieurs les bourgeois, qui voulez qu'on abyme la nobleſſe. Nous verrons ce que deviendront vos manufactures. Je parie qu'on ſera obligé de nous rendre nos priviléges à la requête du peuple.

GUILLAUME LEFRANC.

Vous avez beau plaiſanter, le peuple peut ſe paſſer de vous, mais vous ne pourrez jamais vous paſſer du peuple. Suppoſons que vous n'ayez plus d'exemptions ni de priviléges, vos fortunes en ſeroient-elles beaucoup altérées ?

Soyez riches un peu plus ou un peu moins ; cela eſt abſolument égal au peuple ; ſes occupations n'en ſeront pas interrompues d'un inſtant. Eſt-ce que vous êtes accoutumés à régler vos dépenſes ſur vos revenus ? Quand ils ſeroient moins conſidérables, votre luxe ſe ſentiroit-il de la différence ! On ſait bien que vous autres gentilshommes donnez tout à l'éclat ; que le train eſt chez vous la choſe qui baiſſe la derniere ; & vous aimez cent fois mieux faire des dettes que de ſupprimer un attelage inutile. Vantez moins les prétendus avantages que vous procurez au tiers. Ne ſemble-t-il pas que vos vices ſoient des vertus pour nous ; que vos folies, vos prodigalités doivent être regardées comme des préſens que vous nous faites ? Rayez cela de vos papiers, Meſſieurs : vous ne nous donnez pas la moindre choſe, nous achetons tout par des peines, des travaux de toute eſpece : vous ne portez rien ſur vos corps, on ne ſert aucun mets ſur vos tables qui ne ſoit le prix de nos ſueurs. Il faut bien que nous ayons de l'intelligence puiſque vous n'en avez pas.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Qu'avez-vous à dire ? on vous paie.

GUILLAUME LEFRANC.

Pas toujours, morbleu ! Tel noble faſtueux doit l'habit qui le couvre, les diamans qui reluiſent à ſes doigts, ſes chevaux, ſon équipage & le char brillant qui le promene : les pauvres ouvriers, les fourniſſeurs vont ſe morfondre dans les antichambres, attendre qu'il plaiſe à monſeigneur de leur donner audience, ſolliciter le recouvrement d'une créance légitime qu'ils attendent depuis dix ans, & que vous acquittez bien ſouvent avec un arrêt de ſurſéance. Il ſemble que la juſtice ne ſoit pas faite pour vous, qu'elle ne vous regarde point, que vous ayez le droit d'en interrompre le cours. Votre malheureux créancier a des lettres de change, des billets à payer ; il faut qu'il acquitte ſes engagemens ; s'il y manque, on l'aſſigne, on l'exécute, on le ruine : il n'a pas, comme vous, la faculté de ſuſpendre l'effet d'une contrainte, de mettre à couvert ſa liberté, de chaſſer un ſergent incommode, & de le maltraiter impunément. Quel eſt l'huiſſier audacieux qui oſeroit aſſigner monſieur le comte, monſieur le duc, monſieur le conſeiller au parlement, monſieur le préſident, noſſeigneurs les intendans, les gouverneurs, les évêques

évêques & archevêques, & tous les monſeigneurs dont notre France eſt peuplée ?

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Le peuple gagne aſſez avec nous, il faut bien qu'il perde quelquefois; cela eſt dans l'ordre.

GUILLAUME LEFRANC.

Il gagne, dites-vous ? Croyez-vous que tout ſoit profit ? N'a-t-il pas à payer la taille, les corvées, la capitation, les vingtiemes ? Il donne preſque tout à l'état: à peine lui reſte-t-il de quoi fournir à ſa ſubſiſtance, pendant que vous autres riches vivez dans l'abondance, ſans peines, ſans ſoucis, ſans l'inquiétude cruelle du lendemain.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Nous avons des inquiétudes comme vous; chacun a les ſiennes: nous payons auſſi des impôts; je le ſais bien, peut-être ? Hier encore j'ai rendu à mon intendant les entrées de mon vin de Malaga.

GUILLAUME LEFRANC.

Il n'eſt pas tout à fait exact de dire que vous êtes, comme nous, aſſujettis aux taxes & droits d'entrée. Ne ſait-on pas que, moyennant une déclaration vraie ou fauſſe, vous obtenez la faculté de faire venir, ſans payer, vos bois, vos foins, & les autres proviſions qui ſortent de vos terres. Il ſemble qu'on ne veuille vous exempter que ſur la preuve poſitive que vous êtes riches; mais un pauvre citoyen, qui n'eſt point poſſeſſeur de fief, paiera le droit ou ſera puni comme un fraudeur: cela n'eſt-il pas abominable?

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous vous arrêtez à des miſeres.

GUILLAUME LEFRANC.

Des miſeres, Monſieur! Si je vous diſois auſſi que la nobleſſe fait la contrebande! On ne vous a pas conté l'hiſtoire de cette eau-de-vie de mélaſſe qu'on fabriquoit dans certain hôtel au milieu de la capitale; & les vins, & les li-

queurs, & les draps, & les mousselines qu'on passe dans les voitures, comptez-vous tout cela pour rien? Demandez au plus petit commis des fermes, il vous donnera là-dessus des renseignemens qui ne vous laisseront rien à desirer.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Sommes-nous responsables des sottises de nos laquais. D'ailleurs presque tous ces propos-là n'ont pas de fondement.

GUILLAUME LEFRANC.

Tout est propos avec vous, Messieurs. Oserois-je vous demander qui a donné lieu aux impôts en France ? on ne les connoissoit pas autrefois : les rois vivoient de leurs domaines.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Ce sont les guerres qui ont donné lieux aux impôts. Il falloit bien subvenir à la subsistance des armées, à la solde des troupes. Je parie que vous allez mettre encore sur notre compte l'existence des impôts, comme si nous en étions la cause.

GUILLAUME LEFRANC.

Sans doute, que vous en êtes la cause. Vous

ne ſavez donc pas qu'autrefois la guerre étoit toute à la charge de la nobleſſe ?

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Comment, à la charge de la nobleſſe ? Allons donc, vous plaiſantez : la guerre à la charge de la nobleſſe ! où avez-vous vu cela ? qui vous a dit cette ſottiſe ?

GUILLAUME LEFRANC.

Oui, Monſieur, la guerre à la charge de la nobleſſe ; rien n'eſt plus vrai. Autrefois chaque poſſeſſeur de fief étoit obligé d'aller à la guerre : tous les vaſſaux de la couronne devoient, à peine de félonnie, ſe trouver au rendez-vous de l'armée, chacun avec ſa banniere & ſon contingent de ſoldats, qu'il étoit tenu d'entretenir à ſes frais. Perſonne n'en étoit exempt, pas même les enfans : la foibleſſe de leur âge ne paſſoit pas pour une excuſe légitime : il falloit qu'ils ſe fiſſent repréſenter par un homme d'armes, & quiconque y manquoit perdoit ſon fief. On voit encore dans notre juriſprudence des traces de ces anciennes loix. On y voit que les fiefs n'étoient point héréditaires, qu'ils étoient poſ-

sédés à la charge du service militaire; ç'a été pour faciliter ce service, pour donner de quoi le faire, & non autrement, que les droits féodaux furent établis. Mais depuis, nos rois ayant voulu prendre la guerre à leur compte, ils ont donné aux possesseurs de fiefs la faculté de les transmettre dans leurs successions, & les ont affranchis en même-temps de ce service militaire. Du moment que cela est arrivé les droits féodaux devoient être anéantis; ils ont pourtant subsisté. D'un autre côté, les domaines de nos rois n'étant pas assez considérables pour entretenir & payer de nombreux corps de troupes, ils se virent forcés de demander à la nation des secours pécuniaires. C'est de-là que sont venus en France les taxes & les impositions. Des guerres malheureuses & diverses autres circonstances en ont considérablement augmenté la masse; mais il n'en est pas moins vrai que le peuple n'en devoit rien supporter, qu'on a rejetté sur lui un fardeau qui lui étoit absolument étranger, que par un abus inconcevable, le vassal qui avoit déjà beaucoup gagné d'être affranchi du devoir de son fief, a depuis été payé pour faire ce même devoir. Jugez d'après cela, Monsieur, si le peuple a raison de se plaindre, & si lorsqu'il paye la plus

grande partie des impots, il ne feroit pas injuſte de lui refuſer le droit d'avoir dans l'aſſemblée de la nation autant de repréſentans que les deux autres ordres réunis, puiſqu'abſolument vous admettez le clergé pour un ordre.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Les temps ſont changés ; nous ne répondons pas de ce qu'ont fait nos peres. D'ailleurs, croyez-vous qu'on ne nous ait pas ôté de belles prérogatives ? n'avons-nous pas perdu le droit de ſuzeraineté par exemple, & pluſieurs autres droits de cette conſéquence ? On nous a donné en échange de miſérables priviléges qui ſont un foible dédommagement, un mince équivalent des groſſes pertes que nous avons faites.

GUILLAUME LEFRANC.

Qu'avez-vous donc à deſirer de plus, Meſſieurs ? comparez votre ſituation avec celle du peuple. Vous êtes riches ; il eſt pauvre : il ne devoit rien payer ; il paie tout : & pour ſurcroît de maux, il n'a point de priviléges.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Il eſt toujours à ſe plaindre auſſi, votre peuple. N'eſt-il pas plus riche que nous? combien n'avons-nous pas de gentilshommes réduits à labourer leur terre? Allez vous-en dans la Bretagne, & nous verrons ce que vous m'en direz quand vous ſerez de retour.

GUILLAUME LEFRANC.

Je n'irai pas en Bretagne ſeulement; mais j'irai dans toutes les provinces de France, & je trouverai des malheureux accablés ſous le poids de la plus extrême miſere; des hommes qui n'ont pas vu un écu de leur vie, qui ſont à peine couverts de haillons de la plus groſſiere toile; qui n'ont pas d'habitations pour ſe mettre à l'abri des injures de l'air; qui vivent une partie de l'année avec des racines & des fruits ſauvages, & qui n'ont ſeulement pas de quoi ſe procurer tous les jours un morceau de pain noir, dont vos chiens de chaſſe ne voudroient pas.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous dites ſans ceſſe que ce peuple

paie tout : cela eſt faux ; encore un coup ; nous contribuons comme lui aux impôts ; nous en acquittons une partie ; & il ne paie pas tout.

GUILLAUME LEFRANC.

Hélas, Meſſieurs ! il ſeroit encore heureux s'il n'étoit dupe que juſques-là ; il acquitte de plus les penſions & les récompenſes qu'on vous donne : je vais vous le prouver. Vous m'avez avoué, en commençant, que vous aviez reçu de la cour pour deux cent mille livres de bienfaits ; me ferez-vous accroire que vous payez au Roi deux cent mille francs de droits ? vous, qui devez peut-être vingt années de capitation & de dixiemes. Votre compte ſera bientôt fait, Meſſieurs. Suppoſons que vous ſupportiez pour cent millions d'impôts, cela eſt ſans doute beaucoup trop de moitié, mais n'importe ; je vous établirai, quand il vous plaira, que l'état vous donne chaque année plus de deux cent millions en penſions, évêchés, abbayes, commanderies bleues & vertes, gouvernemens, lieutenances de Roi, intendances, appointemens militaires, tant dans la guerre que dans la marine, en places & emplois dans la maiſon du Roi, dans les affaires étrangeres, comme miniſtres, comme ambaſſa-

deurs ou autrement. Oui, Monſieur, je m'engage à prouver qu'on vous rend plus du triple de ce que vous avez donné : qui ſouffre de la différence ? c'eſt le peuple. Henri IV avoit raiſon de dire à certains plats courtiſans : Meſſieurs, ſi vous maltraitez mon peuple, qui paiera vos appointemens & vos penſions ?

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous vous applaudiſſez d'avoir trouvé cet argument-là ; il vous a fourni l'occaſion de parler du bon Henri IV ; c'eſt toujours quelque choſe ; on voit que vous avez lu. Mais malgré votre lecture, je ne vous ſoupçonne pas d'être un grand politique ; vous pouvez entendre parfaitement votre commerce, mais vous ne connoiſſez pas juſqu'à quel point la nobleſſe eſt utile & néceſſaire dans une monarchie. L'Eſprit des loix vous eſt-il jamais tombé dans les mains ? Avez-vous médité le chapitre quatre du livre deux, les chapitres cinq & ſix du livre trois, & ſur-tout le chapitre deux du livre quatre, qui traite de l'éducation dans les monarchies.

GUILLAUME LEFRANC.

Je vois où vous en voulez venir. Vous me

citëz un grand homme, mais les citations ne font rien ici. Il n'y a pas long-temps, certain barbouilleur en a fait autant que vous. Il a prouvé à tout Paris, dans une mauvaise rapsodie, qu'il ne suffit pas de savoir quelques articles de sa coutume pour entendre Montesquieu, & sur-tout pour le commenter. Ce grand écrivain vivoit dans une monarchie : il n'a pu, ni dû, ni peut-être osé dire tout ce qu'il pensoit sur l'influance que la noblesse devoit avoir dans cette sorte de gouvernement. Observez d'ailleurs que Montesquieu lui-même étoit noble ; qu'on peut le soupçonner aisément d'avoir favorisé une classe de citoyens dont il faisoit partie. Je conviens que ce grand homme a traité sa matiere avec beaucoup de finesse & d'habileté ; qu'il a donné une idée bien ingénieuse du gouvernement monarchique, en disant que l'honneur en étoit le principal mobile ; mais qu'entend-il par l'honneur ? Il avoue qu'il n'est pas fondé sur la vertu, & il distingue ensuite entre la vertu & la probité. On voit que l'auteur lutte continuellement contre la difficulté de son sujet ; qu'il a modifié son systême pour ménager certaines gens, ne point avoir d'ennemis, & n'être tracassé de personne. Quoiqu'il en soit, il n'a dit nulle part que l'honneur

n'étoit pas fait pour le peuple. Si la nobleſſe en doit tant avoir, pourquoi en général en montre-t-elle ſi peu ? Monteſquieu a-t-il eu raiſon de dire que cet honneur-là n'étoit pas fondé ſur la vertu ? A-t-il voulu juſtifier les écarts des nobles de ſon temps ? Eh, morbleu ! pourquoi dans une monarchie, l'honneur n'auroit-il pas la vertu pour baſe ? Serions-nous aſſez vicieux pour que cela fût impoſſible, ſur-tout quand cette vertu eſt ſur le trône. Je voudrois, moi, qu'un magiſtrat ſe chargeât du rapport d'une affaire, non pas pour avoir des épices, mais ſeulement pour le véritable honneur de rendre la juſtice à ſes ſemblables. Je voudrois qu'un militaire acceptât, ſollicitât même un gouvernement, non pas pour en toucher les appointemens, ou pour avoir le brutal plaiſir de faire le deſpote dans une province, mais ſeulement pour le véritable honneur de la défendre contre les ennemis de l'état. Je voudrois qu'un maître des requêtes eût une intendance, non pas pour piller ſa généralité, & pour commettre à chaque pas d'énormes injuſtices, mais ſeulement pour le véritable honneur d'y établir l'ordre & d'y faire du bien. Je voudrois qu'un homme de cour cherchât à gagner la confiance de ſon Roi, non pour s'enrichir

aux dépens de l'état, ou pour ſupplanter un honnête homme en place; mais pour le véritable honneur d'être utile à ſon maître par de bons conſeils, & de ne lui jamais déguiſer la vérité. Je voudrois ſur-tout qu'un grand qui viſe au miniſtere, n'y entrât pas dans l'intention de nuire & de tout bouleverſer, pour enſuite payer ſes maîtreſſes avec des bons du tréſor royal, & faire ſa fortune aux riſques de s'expatrier; ou bien pour obtenir une penſion de retraite, indigne récompenſe de beaucoup de ſottiſes & de malverſations; mais que, vertueux comme un Necker, il eût tojours devant les yeux la gloire & le bonheur de ſa patrie; qu'il fît valoir les grandes qualités de ſon maître; qu'il le montrât au peuple comme le plus digne objet de ſon amour & de ſon reſpect; qu'il rapportât tout au véritable honneur de réparer la choſe publique, & de marcher au moins l'égal des Colbert & des Sully. Ah! ah! Meſſieurs les nobles! vous avez le mot d'honneur dans la bouche, & vous aſpirez aux récompenſes pécuniaires! & vous cherchez des gains illicites! Prenez les rangs; prenez les dignités; qui vous les refuſe? Mais ne les aviliſſez pas du moins par des baſſeſſes. Vous avez beau faire; un cordon de couleur, une petite croix

ne ſauroient embellir un vice, ni corriger un ridicule.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Je vous avois bien dit que vous en vouliez aux nobles, & je me doutois que vous aviez auſſi pour eux une petite déclamation en réſerve. Soyez raiſonnable : vous chicanez la nobleſſe ſur ſon peu de déſintéreſſement, vous trouvez de l'avarice dans toutes ſes actions; mais je vous demande ſi c'étoit l'avarice ou l'honneur qui la conduiſoit, lorſqu'elle a mis Charles VII & Henri IV ſur le trône.

GUILLAUME LEFRANC.

Ma foi, Monſieur, vous me pouſſez à bout; je vois bien qu'il faut vous accabler. Vous n'aimez pas les déclamations; eh bien! je ne répondrai que par des faits. Voyez les économies royales de Sully, tome premier, page 39; vous y lirez que la nobleſſe oſa propoſer à Henri IV, de le reconnoître pour Roi, à condition qu'il rétabliroit le gouvernement féodal. Ne quittez pas le même ouvrage & voyez plus loin, tome 2, page 348; vous y trouverez le compte

des sommes que ce grand Roi fut obligé de payer à la noblesse, pour prix de sa soumission & de la remise des places qu'elle occupoit. Le tout monte, autant que je puis m'en rappeller, à trente-deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-une livres, non compris une autre somme de plus de six millions, dont il est parlé daus le même ouvrage. Le premier article est un objet de seize cent mille livres payées à M. de Brissac, pour la reddition de Paris, dont il étoit le gouverneur. Observez, s'il vous plaît, que cette somme étoit énorme pour le temps, puisque le marc d'argent ne valoit alors que dix-huit livres au plus. Qu'avez-vous à répondre ? & comment trouvez-vous cette petite gentillesse de vos peres ? Vendre la couronne à l'héritier présomptif ! la vendre au grand Henri ; c'est-à-dire, au plus franc, au plus loyal, au plus brave, au plus vertueux gentilhomme de son temps ! Appellerez-vous cela de l'honneur ou de l'avarice ? La noblesse viendra-t-elle encore se vanter de mettre les rois sur le trône ! Ventre-sain-gris ! diroit ce brave Henri, mon royaume n'auroit pas suffi, s'il eût fallu payer mon peuple comme j'ai payé ma noblesse. Il savoit bien que ce peuple qu'il avoit nourri,

le desiroit avec ardeur; qu'il lui tendoit les bras; qu'il n'avoit jamais mis obstacle à sa prise de possession; que la noblesse & le clergé étoient les seuls dragons qui gardoient les avenues du trône. Il leur a jetté le gâteau pour les rassasier ou pour les endormir.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Etes-vous bien sûr de ce que vous dites? ces faits-là sont un peu forts; & jusqu'à plus ample vérification, vous me permettrez d'en douter; mais quand ils seroient vrais, cela serviroit au moins à vous prouver que la noblesse est tout dans une monarchie; que sa puissance est considérable; que les rois ont intérêt de la ménager & de lui conserver des priviléges qui sont le prix du sang qu'elle a versé dans les combats.

GUILLAUME LEFRANC.

Comment la noblesse est tout! je vous soutiens, moi, qu'elle n'est rien. Le Roi peut se passer de sa noblesse, mais il ne peut point se passer de son peuple. Otez le peuple, la noblesse n'est plus un corps de nation; elle ne seroit seulement pas en état de garnir une ville de province, tant

ſoit peu conſiderable. Otez la nobleſſe, ôtez même le clergé, & vous aurez encore un peuple immenſe, induſtrieux au dedans, formidable au dehors. C'eſt ce peuple qui nourrit l'état, qui l'enrichit, qui en conſtitue la force, qui en fait la gloire. Vous parlez de ſang répandu dans les combats! mais, Meſſieurs, ſi vous en avez perdu quelques gouttes, le peuple en a verſé des torrens. Etiez-vous à Fontenoi? Je vous cite une affaire où la nobleſſe a brillé plus que de coutume. Si vous aviez été, comme moi, ſur le champ de bataille, au milieu des morts, vous auriez trouvé trente ſoldats contre un officier.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

D'accord: mais le véritable courage réſide dans la nobleſſe. Les ſoldats ſont des machines que la nobleſſe fait mouvoir; c'eſt elle qui leur inſpire de la bravoure, qui les conduit au feu.

GUILLAUME LEFRANC.

Quoi! ces grenadiers qui vont tout droit attaquer une batterie, ou qui montent à l'aſſaut, ne ſont que des machines! Savez-vous quelles ſont

ſont les vraies machines de l'armée? ce ſont les pantins à talons rouges, qui abandonnent leur poſte. J'ai vu des comtes, des ducs, des marquis ſe jetter dans un foſſé ou ſe cacher derriere un arbre : un grenadier ne peut être lâche impunément; un grenadier eſt toujours à ſon rang; un grenadier ne recule jamais : s'il s'agit d'un coup de main, s'il faut éventer une mine, on ne va pas vous chercher, Meſſieurs; c'eſt toujours le ſoldat qui marche à l'endroit le plus périlleux; c'eſt lui qui attaque, la baïonnette au bout du fuſil, & qui monte la garde avancée. Je ſais bien qu'il y a des braves dans la nobleſſe; mais je maintiens que les ſoldats ſont plus braves encore. Quand ils vont au feu, ils ne ſont pas, comme vous, guidés par l'eſpoir d'une récompenſe ou d'un grade ſupérieur; ils ne comptent pas ſur les éloges d'une relation; ils n'attendent pas non plus une place dans l'hiſtoire; qu'ils faſſent leur devoir mal ou bien, ils n'ont toujours que leur modique paie, & ils n'en ſont pas moins expoſés à mourir de faim pendant que l'abondance regne avec le luxe ſous la tente des officiers. Vous parlez de bravoure; celle-là ſeule eſt la véritable, qui pouſſe un homme à riſquer ſa vie ſans aucun intérêt que celui de défendre ſa patrie & ſon Roi.

Hercule de Sottancourt.

Le mérite militaire ne consiste point à tirer un coup de fusil; mais il est dans l'art de bien faire un campement, une marche, une évolution ; de se saisir adroitement d'un poste; d'asseoir une batterie à l'endroit qu'il convient ; de profiter d'un mouvement de l'ennemi ; de ranger une armée en bataille; de faire une belle retraite ; de secourir ou forcer une place; d'enlever ou sauver un convoi, & de se ménager toujours une ressource après la défaite. Tout cela demande des connoissances que le soldat n'a point : le guerrier qui les possede est un homme à ménager : on n'expose pas un officier général comme un fusilier; & vous raisonnez mal quand vous donnez au grenadier la supériorité du courage, parce qu'il va le premier à l'attaque. Ces gens-là se battent par instinct ou par obéissance : s'il arrive une affaire & qu'ils soient victorieux, demandez-leur pourquoi, ils ne vous le diront pas : est-ce qu'ils savent ce qui contribue à la perte ou au gain d'une bataille ? C'est humilier la noblesse que de mettre en comparaison la valeur du gentilhomme avec celle du soldat. Nous courons à la mort aussi bien que lui ; le

canon ne respecte pas plus un maréchal de France que le dernier tambour de l'armée. Faut-il être poltron pour garder, au milieu de la mêlée, le sang froid du commandement ? Faut-il être sans courage pour voler aux combats après avoir abandonné sa femme & ses enfans ; pour affronter la mort, quand on peut goûter les douceurs d'une vie heureuse & tranquille au milieu de sa famille, dans le sein des plaisirs & de l'opulence ? Le soldat n'a rien à perdre, lui.

GUILLAUME LEFRANC.

Si le canon lui emporte un bras ou une jambe, sera-ce vous qui le nourrirez ? Il n'a que ses membres pour vivre ; il ne possede pas, comme vous, des terres considérables ; il n'a ni pensions ni revenus; il ne sera plus en état de soulager la vieillesse de son pauvre pere, ni de labourer son champ ; & le défenseur de la patrie ira mourir à l'hôpital de misere & d'infortune. Ce brave homme-là s'arrache, aussi bien que vous, du sein de sa famille ; il a, comme vous, un cœur, des plaisirs & des affections ; la volupté n'a point énervé son corps, n'a point altéré les facultés de son ame, n'a point étouffé chez lui les tendresses de l'amour & les sentimens de la nature.

C'eſt ſouvent un fils unique, l'eſpoir, la conſolation de ſes parens, que la milice enleve du foyer paternel : & vous dites qu'il ſe bat par inſtinct ! Morbleu ! ſon ſang vaut peut être mieux que le vôtre ; la ſource en eſt peut être plus pure ; il eſt le fils de ſon pere, du moins : combien de nobles n'en pourroient pas dire autant ! Monſieur, j'ai l'honneur d'avoir été ſoldat J'avois vu trois batailles à l'âge de vingt-quatre ans ; j'ai reçu quatorze coups de feu & trois coups de baïonnettes ; j'ai marché à l'attaque du chemin couvert ; j'ai donné la main à plus d'un officier qui trembloit de peur ; j'ai ſauvé la vie à mon colonel : mes camarades & moi nous avons forcé trois batteries ; nous avons aidé à prendre deux villes ; & je ſuis tombé mourant du haut d'un rempart enveloppé de mon drapeau : croyez-vous que j'aie fait tout cela par inſtinct. Quand j'étois grenadier, ſi vous m'aviez tenu pareil propos, tout gentilhomme que vous êtes, je vous aurois paſſé mon épée au travers du corps. De l'inſtinct ! ce mot-là m'extermine ; il n'eſt bon que pour vos chiens, & non pour le ſoldat, entendez-vous, Monſieur ?

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Comme vous vous emportez !

GUILLAUME LEFRANC.

Ce ſoldat que vous mépriſez eſt la cauſe de vos ſuccès. Que feriez-vous ſans lui ? Les gentilshommes d'aujourd'hui ſont-ils des Rolland ? & y a-t-il chez vous un autre Amadis de Gaule capable de battre une armée entiere & de faire des conquêtes à lui tout ſeul ? Mettez donc un fuſil ſur l'épaule de ces gaillards-là, prenez les plus hardis; tout vieux que je ſuis, je me mêle avec eux ; je reprends la giberne & le mouſquet : paſſons après dans l'armée de Suede, & voyons s'ils me ſurpaſſent. Je me moque bien de votre gentilhommerie ! Voyez ce ſein couvert de cicatrices, voilà ma nobleſſe à moi, liſez : montrez des titres qui vaillent mieux que ceux-là : vous n'avez que de vieux parchemins rongés de vers, & moi j'ai les traces de dix-ſept bleſſures.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous avez beau vous échauffer, vous ne me faites pas peur ; je pourrois m'échauffer auſſi.

GUILLAUME LEFRANC.

Echauffez-vous, tant mieux, nous verrons

ce que vous êtes, comment parle votre colere ; & si elle est aussi orgueilleuse que votre sang froid.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Dois-je souffrir tranquillement que vous insultiez le corps de France le plus respectable ?

GUILLAUME LEFRANC.

Je n'insulte personne, je soutiens les droits du peuple ; ils sont plus sacrés que ceux de la noblesse.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Voilà ce qui m'enflamme de colere : oser comparer un gentilhomme à un plat roturier ! à un homme né dans la fange de la servitude ! Je ne puis digérer cet affront-là. Les services des Duguesclin, des Dunois, des Bayard, ne compteroient pour rien ; & nous serions confondus avec la multitude !

GUILLAUME LEFRANC.

Nous avons aussi nos grands hommes, comme

vous avez les vôtres. Les héros dont vous parlez étoient modestes; ils aimoient le soldat; ils n'avoient pas de mépris pour le peuple : Dunois estimoit Jeanne d'Arc, & vous n'estimez personne : Duguesclin avoit de la grandeur d'ame; il vendoit ses terres pour payer la rançon des prisonniers, & vous n'êtes que des égoïstes : Bayard étoit sans peur & sans reproche, & vous en avez mille à vous faire. Si ces héros revenoient au monde, ils rougiroient des vices de leurs descendans : l'avarice n'a jamais corrompu leurs belles actions; ils ne combattoient point pour avoir des priviléges, pour obtenir des pensions, pour se soustraire aux charges de l'état, & pour faire à la cour de mauvais courtisans. Bayard refusoit à Bresse un présent légitime; pauvre de biens, il n'étoit riche que d'honneur & de vertus. Le grand Turenne distribuoit sa vaisselle aux soldats : une ville lui apportoit des contributions, & il les lui renvoyoit, parce qu'il ne vouloit point passer sur son territoire. Après avoir sauvé la France, il est mort au lit de gloire sans avoir augmenté sa fortune.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Qui commandera les armées si l'on détruit

la nobleſſe ? Qui reſpectera le général, s'il devient l'égal du vivandier ? Ce Turenne dont vous parlez étoit gentilhomme : les Condés, les Catinat, les Vendôme, les Luxembourg, les Villars, les Saxe, & mille autres héros, étoient auſſi des gentilshommes.

GUILLAUME LEFRANC.

Où voyez vous qu'on veuille détruire la nobleſſe ? eſt-ce qu'un gentilhomme qui paiera l'impôt comme un roturier ſera moins noble qu'auparavant ? C'eſt l'intérêt ſeul qui vous fait parler. Dans les républiques où il y a parmi les citoyens, plus d'égalité que dans les monarchies, eſt-ce qu'il n'exiſte pas des nobles ? eſt-ce qu'à Rome on ne diſtinguoit pas les patriciens d'avec les plébéiens ? Vous allez vous perdre dans des raiſonnemens pleins d'inconſéquence. Qui reſpectera, dites-vous, le général, s'il devient l'égal du vivandier ? Cela eſt abſurde. Il n'eſt pas queſtion que le général devienne l'égal du vivandier. Il ne s'agit pas de toucher à la diſcipline militaire ; ne voyons-nous pas tous les jours à la tête des armées, un gentilhomme beaucoup moins noble que ceux qui commandent ſous lui ? Roſe, le maréchal Fabert, monſieur de

Chevert, & tant d'autres qui n'étoient que des roturiers, ont aussi commandé des nobles; & ces nobles-là leur ont obéi ou ont dû leur obéir. Vous faites la liste de nos grands capitaines : sans doute ceux que vous citez étoient habiles, je n'entends point diminuer leur gloire; & je serois un mauvais citoyen, si je n'étois point sensible aux grands services qu'ils ont rendus à ma patrie. Mais quelle foule de généraux sans expérience & sans capacité, dont je pourrois vous rappeller les noms! combien d'étourderies! combien de sottises! que de sang répandu! que de batailles perdues par l'inhabileté ou la trahison de ces héros de ruelle, faits par une intrigue de cour! Le nombre en est effroyable. Croyez-vous que la science de l'art militaire, comme vous l'entendez, appartienne exclusivement à la noblesse? que des hommes pris dans le tiers-état n'auroient pas une portion d'intelligence assez considérable pour y comprendre quelque chose & pour y avoir des succès? Nous ne comptons pas de ce côté-là autant de grands hommes que vous, mais enfin nous en avons plusieurs, sur-tout dans la marine. Jean Bart, par exemple: & je m'étonne encore que nous puissions en citer un seul; car nous ne sommes point employés. On n'exa-

mine pas si un officier a du mérite ; on ne considere que sa naissance. Est-il roturier ? on l'éloigne, ou ce n'est qu'à force de talens & de services qu'il parvient à un grade supérieur. S'il obtient un commandement ; on le trahit, on ne suit point ses ordres, ou bien on les exécute mal ; on rabaisse ses plus belles actions ; il a autant d'ennemis que d'officiers inférieurs ; & voilà comme souvent le salut de l'état est sacrifié à la haine, à la jalousie d'un tas de fats en habits d'officiers. Croyez-vous que notre marine ne seroit pas mieux servie, si au lieu d'employer de petits marquis qui n'entendent rien aux signaux, qui ne savent pas ce que c'est que manœuvres, & qui n'ont voyagé que sur la carte ou dans une loge avec des filles d'opéra, l'on nous donnoit de bons capitaines marchands, élevés sur le tillac, qui connussent bien la mer, qui sussent prendre le vent comme il faut, & qui eussent blanchi sur un bord au milieu des matelots ? croyez-vous que sur terre nous aurions perdu tant de batailles, si au lieu de confier le sort d'une armée à des têtes éventées, qui n'ont jamais vu le feu, qui n'arrivent là que par intrigue, à cause d'un cordon qui leur serre l'estomac, ou d'une croix qui pend a leur boutonniere, nous avions des généraux moins nobles & plus

habiles, qui eussent étudié à fond la tactique & la science militaire, qui ne s'amusassent point à jouer sous la tente, à dormir la grasse matinée, au risque d'être surpris, à donner des bals, des soupers & des fêtes, à faire dans les villes les galaor ou les céladons, & sur-tout qui ne se permissent point de trahir l'état, moyennant quelques guinées? croyez-vous qu'un homme de mérite en auroit moins, s'il n'étoit pas noble? & qu'il ne seroit pas mieux secondé dans bien des circonstances, si l'on punissoit Monsieur le comte impertinent, qui n'est pas fait pour servir sous un roturier, & qui désobéit à son officier supérieur, comme tant de fois nous l'avons vu avec indignation? Quelle est donc cette manie de ne point mettre les hommes en état d'être tout ce qu'ils peuvent valoir? Que veulent dire ces reglemens extraordinaires qui éloignent les roturiers de tous les emplois dans la robe, dans le militaire & dans l'église? Y a-t-il rien de plus contraire à la politique? J'ai toujours vu qu'on entretenoit l'émulation pour avoir des sujets; qu'il falloit en faire beaucoup de bons, pour en trouver d'excellens; que la médiocrité étant le partage du commun des hommes, on rencontroit plus de talens supérieurs dans un grand nombre que dans un petit. J'en conclus qu'il ne devroit y

avoir ni emplois ni états auxquels tous les sujets du Roi, dignes & capables, ne puissent aspirer. Je voudrois qu'on n'y admît jamais que des hommes exercés, connus pour être habiles; & qui d'ailleurs eussent fait preuve de mérite & de vertu, crainte des réputations usurpées; cela seroit bon dans la robe. Nous n'aurions pas tant de juges ignares & corrompus. La justice ne se vendroit plus : nos parlemens seroient mieux composés; le peuple trouveroit dans nos sénats d'honnêtes défenseurs, de bons magistrats qui travailleroient davantage, jugeroient mieux & plus vîte; ne prendroient point d'épices, parce que cela est bas, & se passeroient de secrétaires pour n'être point trompés, & parce qu'ils se sentiroient capables de faire leur besogne eux-mêmes. Cela seroit bon dans le militaire; nous n'aurions pas tant de freluquets à cocardes; tant de petits Mars à dessus de tabatieres, plus capables d'orner une boîte à bonbons, que de figurer à la tête d'une compagnie; les officiers instruits ne seroient plus si rares. Au lieu d'aller dans les villes, en culottes indécentes, séduire les filles, & serrer le genou aux femmes, on travailleroit afin de mériter un grade supérieur; on s'occuperoit de son art; & le jour d'une bataille, on sauroit exécuter comme il faut les

ordres d'un général habile : on ne verroit plus dans nos régimens autant de mauvais ſujets ; on ne ſeroit plus obligé d'acheter un homme comme on achete un cochon au marché. Le bourgeois riche enverroit ſon fils à la caſerne, comme il le met à préſent chez le notaire ou chez le procureur ; & chacun à ſon tour, s'il avoit du mérite, pourroit devenir officier. Cela ſeroit bon dans le clergé. Nous ne verrions pas tant de petits abbés imbécilles, tant de poupées eccléſiaſtiques, qui ne portent le rabat que pour aller à la fortune ; & qui ſe moquent du dieu qui les fait vivre ; mais nos évêques ſeroient tous inſtruits ; ils raiſonneroient théologie ; ils feroient leurs mandemens eux-mêmes ; ils réſideroient dans leurs dioceſes pour y prêcher l'exemple des mœurs & de la probité ; ils ne ſeroient point ambitieux ; par conſéquent ils ne chercheroient point à obtenir pluſieurs bénéfices ; un ſeul ſuffiroit, & ils y trouveroient encore de quoi ſoulager les malheureux. Ils ne ſeroient pas tous de famille noble, mais qu'importe ? Ils ſeroient vertueux, voilà tout ce que la religion demande. Elle regarde les hommes comme un peuple de freres ; & elle ne connoît ni les rangs ni les naiſſances, puiſqu'elle preſcrit

l'humilité. Oh! qu'alors nous ſerions heureux! tout le monde payeroit également les impôts; & comme tout le monde ſentiroit les malheurs de l'état, tout le monde auſſi contribueroit à les réparer. Point d'exemptions, point de privilégiés, par conſéquent des citoyens partout.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous êtes un républicain décidé; un homme dangereux dans une monarchie. Si j'étois miniſtre, vous coucheriez demain dans un cul de baſſe-foſſe.

GUILLAUME LEFRANC.

Bien obligé. Vous n'auriez pas tous vos cordons, qu'à ce mot-là je vous reconnoîtrois pour un gentilhomme.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Vous plaiſantez, je crois, monſieur le bourgeois, avec votre ſyſtême d'égalité. Vous n'êtes que des ſerfs faits pour nous ſervir, canaille inſolente, que, par bêtiſe, on voulut bien admettre aux états généraux ſous Philippe-le-Bel.

GUILLAUME LEFRANC.

Canaille vous-même, monſieur le gentillâtre. Allez vous cacher dans votre vieux château; allez-y enſevelir votre orgueilleuſe ignorance. Quand vous aurez lu votre hiſtoire de France, vous ſaurez qu'avant Philippe-le-Bel, ſous le regne du roi ſaint Louis, en 1254, aux états tenus à S. Gilles, on publia une ordonnance qui prouve que le peuple étoit conſulté quand il s'agiſſoit de ſes intérêts.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Voyez un peu: cette impertinente valetaille; qui ſe croit quelque choſe! Ne faut-il pas que les ſavetiers & les fiacres aillent de pair avec les grands ſeigneurs?

GUILLAUME LEFRANC.

Vous avez lu cette ſottiſe-là dans la lettre amicale: citez-moi donc un ouvrage moins bête; ſi vous ſoudoyez des auteurs, choiſiſſez-les mieux; tâchez au moins qu'ils aient le ſens commun; car en vérité l'on eſt pendable après

avoir fait la lettre amicale. C'eſt un déluge d'inepties qui dégoûte. Savez-vous, meſſieurs les nobles, que ces ſavetiers & ces fiacres ſont vos freres en Dieu, & que pluſieurs ont avec vous des liens ſecrets de parenté ? Vous vous targuez de votre naiſſance : elle eſt furieuſement équivoque. Combien de hautes & puiſſantes dames n'ont-elles pas dérogé avec leurs laquais ! combien de grands ſeigneurs qui ſont fils d'un valet-de-chambre ou d'un palfrenier ! À vingt ans vous êtes vieux & uſés ; ces grandes dames que la nature tourmente ont beſoin d'hommes bien faits & vigoureux ; elles ne peuvent les trouver que dans la canaille ; & il eſt tout ſimple qu'elles aillent les chercher là. Soyez ſûrs qu'elles s'y connoiſſent.

HERCULE DE SOTTANCOURT.

Monſieur vous êtes un ſottiſier perſonnage ; un cynique atroce ; un homme avec lequel je n'aurois pas dû me compromettre. Voilà deux heures que vous m'ennuyez ; finiſſons. Combien pourroit vous rapporter un libelle contre la nobleſſe ? vingt-cinq louis, n'eſt-ce pas ? Eh bien ! je vous les donne, & taiſez-vous ; ſi vous n'acceptez pas le marché, je vous fais donner

donner vingt-cinq coups de bâton par mes laquais. Choisissez.

GUILLAUME LEFRANC.

Monsieur le faquin, comme je n'ai point de laquais, je vous les rendrai moi-même; & sortez, car je me sens d'humeur à faire les avances.

RÉFLEXION DE GUILLAUME LEFRANC.

Si tous les nobles ressembloient à celui-là, on auroit bien raison de dire que c'est une abominable race. Dieu merci, je vais de ce pas dans une maison où j'en trouverai qui sont justes, honnêtes & modestes. Je les estime ceux-là,

Mais je ne puis souffrir qu'un fat dont la mollesse
N'a rien pour s'appuyer qu'une vaine noblesse,
Se pare insolemment du mérite d'autrui,
Et me vante un honneur qui ne vient pas de lui.

Boileau, Sat. V.

FIN.